

Actes des

Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés



*« La dynamique Ville-amie des Aînés en France.
Du concept à la réalité, une démarche pour bien
vivre ensemble. »*

30 juin 2014

Palais du Luxembourg

Réseau Francophone des
Villes Amies des Aînés



AFFILIÉ AU RÉSEAU MONDIAL OMS



Table des matières

Accueil par Pierre-Olivier Lefebvre, Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	6
Ouverture par Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des Personnes Âgées.....	9
1ère table ronde plénière : « Villes Amies des Aînés, moteur de l'adaptation au vieillissement »..	12
Pierre-Marie Chapon, Référent pour la France auprès de l'OMS pour le programme Villes Amies des Aînés.....	13
Ophélie Durand, Responsable des relations avec le Parlement Européen pour Age Platform Europe.....	14
Luc Broussy, Conseiller spécial du président de l'Assemblée des Départements de France sur l'Autonomie.....	17
Martine Pinville, Rapporteur du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement de sa population. Députée de la Charente.....	19
Deuxième table ronde plénière :« La prévention : une politique globale de la santé des Villes Amies des Aînés ».....	22
Lisa Warth, Conseillère technique du département « Vieillesse et qualité de vie » de l'Organisation Mondiale de la Santé.....	23
Dagmar Soleymani, Chargée de mission à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).....	24
Jean-François Serres, Référent national de MONALISA (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des personnes Agées).....	27
Dominique Thierry, Président de France Bénévolat.....	29
Vanessa Bailly, Directrice générale du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne - Franche-Comté (PGI-BFC).....	31
Antonin Blanckaert, Directeur national de l'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).....	33
Paulette Guinchard, Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).....	35
Présentation du Guide Français des Villes Amies des Aînés par Pierre-Marie Chapon et	

Pierre-Olivier Lefebvre	38
Villes Amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social. Concept et mise en perspectives	43
Introduction par Serge Guérin, Professeur à l'ESG-MS, Membre du comité éthique et scientifique du RFVAA.....	43
Lien social et solidarité	45
<i>Expériences innovantes</i>	45
Dijon : Françoise Tenenbaum, Adjointe au Maire Déléguée à la Solidarité, à la Santé et aux Personnes Âgées ; Vice-Présidente du Conseil Général de Bourgogne et du CCAS de Dijon ; La démocratie participative au cœur du lien social et de la solidarité.....	45
<i>Acteurs & partenaires</i>	47
Carole Gadet, Chargée des projets intergénérationnels au Ministère de l'Éducation Nationale et Fondatrice de l'association Ensemble demain ; L'intergénérationnel dans l'éducation.....	47
Autonomie, services et soins	51
Introduction par Serge Guérin.....	51
<i>Expériences innovantes</i>	51
Angers : Maxence Henry, Adjoint au Maire en charge des Personnes Âgées ; La démarche d'aide aux aidants.....	51
Sceaux : Monique Pourcelot, Adjointe au Maire déléguée aux Seniors et à la vie locale ; Ateliers Mobilité Adaptée.....	55
<i>Acteurs et partenaires</i>	58
Claude Dumas, Directeur Général du Centre de Ressources et d'innovation Mobilité et Handicap (CEREMH) ; Pour une politique de mobilité adaptée aux besoins des aînés.....	58
Espaces extérieurs et bâtiments	61
Introduction par Serge Guérin.....	61
<i>Expériences innovantes</i>	61
Besançon : Danielle Dard, Adjointe déléguée aux solidarités, à la coordination des élus, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité des chances et au droit des femmes ; Comment intégrer les besoins de déplacement dans la ville par les plus âgés ? Des	

solutions adaptées réussies grâce à une concertation avec l'ensemble des acteurs.....	61
Nice : Julie Valbousquet, Coordinatrice Atelier Santé Ville, Direction de la Santé Publique ; 4S : Saint-Roch, Sport, Santé, Seniors.....	64
<i>Acteurs & partenaires</i> :.....	68
Yann Trémorin, Consultant Expert "Vieillissement des territoires / Secteur médico-social" à la SCET ; Ré-invention permanente de la Ville et des territoires comme réponse aux enjeux du vieillissement.....	68
Habitat	72
Introduction par Serge Guérin.....	72
<i>Expériences innovantes</i>	73
Lyon : Françoise Rivoire, Adjointe au Maire Déléguée aux Liens Intergénérationnels et aux Personnes Âgées : Une charte Ville de Lyon - Bailleurs sociaux.....	73
Rennes : Frédéric Auffray, Urbaniste aux Études Urbaines à la ville de Rennes et à sa métropole ; L'habitat favorable au vieillissement : un nouveau champ de recherche et d'actions.....	77
<i>Acteurs & partenaires</i> :.....	82
Magali Vallet, Conseillère en politiques sociales à l'Union Sociale de l'Habitat (USH) L'accompagnement du vieillissement dans le parc social.....	82
Conclusion et synthèse par Michèle Delaunay, Députée de la Gironde et ancienne Ministre déléguée aux Personnes âgées et de l'Autonomie.....	88
Conclusion et synthèse par Serge Guérin.....	90
Clôture par Pierre-Olivier Lefebvre.....	94

**Accueil par Pierre-Olivier Lefebvre,
Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés**



Merci d'être présents ce matin pour les Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés en France. En premier lieu, je vous prie de bien vouloir excuser Monsieur François Rebsamen, Président du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), retenu aujourd'hui dans ses missions de Ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social. Sachez qu'il garde une attention particulière sur nos travaux et me charge de vous souhaiter une riche et fructueuse journée.

Vous le savez, notre réseau est jeune, fondé à Dijon en janvier 2012, dans le cadre du colloque international sur le « Droit de Vieillir » initié par le Réactis. Ce réseau, c'est vous, les acteurs territoriaux de proximité qui le portez : Maires, adjoints au Maire de toutes délégations, Directeurs Généraux des services, cadres, coordonnateurs de CLIC, directeurs de structures d'animation ou d'hébergement, ou autres responsables d'associations, les bénévoles et naturellement, les aînés de nos villes. Nous en parlerons toute la journée : l'évidente interaction entre les acteurs est indispensable pour réunir une ville amie des âgés, une ville amie des aînés,

une ville amie des âges, si on prend la bonne traduction de l'OMS. Votre présence dans cette diversité des fonctions et des générations indique que vous êtes les précurseurs de cette nouvelle manière d'entrevoir et de bâtir nos territoires.

Le défi démographique de ce XXI^e siècle ne doit pas être vu comme un problème mais comme une chance. Notre capacité à relever ce défi en démontrant les valeurs d'un vieillissement heureux y contribuera et permettra de lutter contre l'âgisme. C'est une des fonctions mandatées par l'OMS que de lutter contre cet âgisme, et cela doit appartenir à la réflexion des mises en œuvre dans le cadre du programme. La démarche Villes Amies des Aînés porte le projet, d'une qualité à vivre avec son âge, dans une société ouverte et bienveillante.

Cette démarche est aussi une nouvelle manière d'intégrer les effets du vieillissement de nos populations, d'abord en valorisant le rôle des générations, des âgés eux-mêmes, et en intégrant, dans nos politiques publiques, le bon réflexe pour que nos actes sociaux et les infrastructures soient pensés au service de tous et non pas d'une moyenne qui exclut, de faite, certaines générations, certaines fragilités.

Madame la Ministre, merci de votre présence ce matin pour ouvrir nos travaux. Vous signifiez ainsi l'importance que l'État et le gouvernement placent dans cette révolution des âges, et dans l'action qui est portée par notre réseau au quotidien. Ce colloque s'inscrit dans l'actualité puisque vous avez présenté récemment, en Conseil des Ministres, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Nous avons indiqué, lors du lancement de cette démarche initiée par votre prédécesseur Michèle Delaunay que nous ne pouvions que nous réjouir qu'enfin la France porte un regard sur l'âge de manière globale. Vous proposez, par cette loi, de ne plus confondre personnes âgées et personnes dépendantes. Vous nous proposez un regard ouvert de notre société envers toutes les générations. Comme l'indiquait François Rebsamen, lors des premières rencontres du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés, l'an passé : « Demain une ville pour tous les âges ». Nous aurons gagné ce pari de l'âge quand nous ne parlerons plus de « bien vieillir » car il sera naturel de vieillir tout au long de la vie, sans crainte.

Le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés a organisé ce colloque, auquel vous êtes venus nombreux. Je vous en remercie. Nous aborderons quatre thématiques sur les huit que propose l'OMS pour développer une Ville Amie des Aînés. Serge Guérin, sur chacun de ces sujets, apportera au fil de la journée une approche plus conceptuelle afin de continuer, ensemble, à avoir une culture commune sur ces questions.

Bienvenue à ceux qui rejoignent le réseau. Je souhaite que les échanges de cette journée soutiennent votre démarche Villes Amies des Aînés localement.

Je souhaite enfin remercier celles et ceux qui ont travaillé à la réussite de cette manifestation au Palais du Luxembourg : François Rebsamen et Isabelle Lajoux, Sénatrice de la Côte d'Or qui parraine cette journée. Serge Guérin, qui avait la charge de co-élaborer ce programme, Jean-Michel Caudron pour l'animation de cet après-midi et la large diffusion de notre programme, ainsi que pour l'élaboration que nous travaillons actuellement ensemble sur les outils d'accompagnement pour intégrer la démarche Villes Amies des Aînés en fonction des différentes tailles des communes, Pierre-Marie Chapon, Secrétaire Général de l'APIL et référent pour la France, auprès de l'OMS sur le programme VADA.

Nous travaillons en commun depuis de nombreux mois, pour que notre réseau vive et soit reconnue sur le plan national et nous aurons le plaisir de vous présenter le guide français des Villes Amies des Aînés, en fin de matinée.

Enfin, Angélique Philipona et Floria Finot, stagiaires en Master 2 Vieillesse et Société, qui, dans le cadre de leur stage, ont géré cette journée avec le soutien de Gulay Acur, mon assistante à Dijon.

Merci à chacun pour son investissement sans lequel cette journée n'aurait pas pu être réalisée et bon travail autour de cette dynamique Villes Amies des Aînés. Passons du concept à la réalité. Vivons cette démarche du bien vivre ensemble toute la journée.

**Ouverture par Mme Laurence Rossignol,
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et des Personnes Âgées**



Le fait que cette journée se déroule au Sénat est un symbole fort et n'est pas un hasard. C'est ici, dans cette maison, que convergent les expériences des activités territoriales et les réflexions sur l'articulation entre les différentes collectivités, mais aussi les processus de décision des collectivités et les processus citoyens et démocratiques. Ainsi, le Réseau Francophone est un acteur en tant que tel de la démocratie participative autour des sujets liés à l'âge.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés s'implique auprès de tous, pas simplement auprès des citoyens âgés. Il leur est particulièrement dévolu, mais c'est parce qu'il s'adresse à tous qu'il peut être efficace en direction de la prise en charge collective de l'âge. Je salue cette volonté de valoriser les actions qui sont faites. Pour être à la fois élue locale, parlementaire, et maintenant responsable de ces questions au sein du gouvernement de Manuel Valls et auprès de Marisol Touraine, je suis toujours assez émerveillée par la capacité d'innovation et de prise en charge des problématiques extrêmement avancées, anticipatrices des villes en particulier et de la modestie avec laquelle travaillent les élus locaux. On ne peut pas dupliquer tout ce qui se passe à l'échelle locale, et ce d'abord parce que chaque collectivité fait ses choix, ses priorités. Ce qui fait l'originalité et l'âme d'un projet, c'est l'alchimie entre les êtres humains qui l'inventent. En revanche il faut faire connaître ce qui se fait entre toutes les communes parce qu'il y a de l'inspiration à prendre, et qu'il est nécessaire d'avoir une dynamique de partage

d'expérience.

Mme Laurence Rossignol rappelle que le projet de loi de « l'adaptation de la société au vieillissement » est très attendu. Passé en Conseil des Ministres le 5 juin, il est envisagé une adoption de ce projet de loi en septembre à l'Assemblée Nationale. Cette journée, tout comme le RFVAA, est basée sur le partage. Cette idée se retrouve dans le projet de loi, et c'est une nouvelle manière d'appréhender les problématiques liées au vieillissement. La vision traditionnelle du vieillissement c'est de traiter les personnes âgées par pathologie, en fonction de leur niveau de dépendance. Je souhaite rappeler que cette prise en charge du vieillissement de la population n'est pas récente en France. En revanche, il faut faire évoluer nos approches et nos mentalités. Le vieillissement de la population en bonne santé s'est considérablement allongé. Les modes de vie changent. On ne sait plus quel âge ont les gens. Etant donné que la perception change, le regard change. Est-ce que le jeunisme stigmatise la vieillesse, ou est-ce qu'il la recule ? Cette question reste encore sans réponse. On est sorti des approches binaires par âge, par prévention, par pathologie extrêmement ciblées. Cette approche par séquence ne permettait pas de mettre en relation les différents acteurs. C'est en cela que le travail actuel a une approche globale. Le projet de loi ne s'appelle pas « lutte contre le vieillissement » « prise en charge des personnes âgées », « soutien à l'autonomie ». C'est le projet de loi « de l'adaptation de la société au vieillissement » : c'est l'ensemble de la société qui s'adapte. Une parenthèse est faite sur le contexte budgétaire qui ne permet pas d'aller au-delà de 645 millions d'euros. Il faut noter que cette ouverture de financement nouvelle est assez exceptionnelle bien que beaucoup diront que ce n'est pas assez. L'engagement financier est autour de ces trois volets : Adaptation, Anticipation, Accompagnement. C'est donc un moyen d'intervenir sur le maintien à domicile avec une augmentation des heures d'APA et une baisse du reste à charge, mais aussi sur l'adaptation des villes, des logements. Il y a des budgets prévus avec des plans d'aide à l'investissement, des forfaits autonomie dans les foyers-logements, pour prendre en charge des actions de prévention. Ce projet de loi a des moyens et des ambitions. A l'échelle locale, de la ville, il y a des outils qui ont su être mis au service de ces ambitions. Il appartient aux Maires, aux adjoints aux personnes âgées, aux chargés de mission personnes âgées de veiller à l'appropriation locale des moyens mis en place par cette loi.

Le RFVAA et le projet de loi partagent cette vision de la prévention et de la promotion de la santé. Il est important de conserver un vocabulaire adapté : « empowerment » en anglais, « capacitation » en québécois. Cela désigne la capacité des individus à la réappropriation du

pouvoir. Aucune mesure de prévention ne peut fonctionner sans une participation citoyenne. Cela fait l'enjeu, le défi du projet de loi et de la démarche Villes Amies des Aînés. Quand on mobilise autant d'énergie (le RFVAA, les parlementaires, les ministres...), il faut avoir l'ambition de transformer le monde, de changer les regards. Les outils sont mis à disposition dans cet objectif. Promouvoir l'habitat intergénérationnel, les villes le font déjà très bien. La loi est attendue pour les moyens qu'elle va affecter au vieillissement. C'est une grande loi, c'est une loi d'orientation puisqu'un certain nombre de directives sont déjà mis en œuvre. Les contrats avec la Sylver Economie sont déjà en place depuis décembre, un groupe de travail sur la transparence de la tarification des établissements débutera en septembre. Le temps est précieux, et le calendrier parlementaire est très long, c'est donc pourquoi de nombreuses mesures qui n'appartiennent pas aux législatifs sont déjà mises en place.

Je souhaite saluer le RFVAA pour deux raisons. Tout d'abord par ce que la confrontation d'expériences est essentielle, mais aussi parce que la francophonie est un vrai sujet à valoriser. Les initiateurs de ce réseau sont à remercier. De plus, ce n'est pas un sujet à vocation internationale. Partir de l'idée que le vieillissement est un sujet commun à toute la planète, et souhaiter représenter les pays francophones dans cette initiative est une idée remarquable. Quelle est la part de l'individu dans les protections collectives ? Comment le rapport à l'autre nourrit des politiques nouvelles ? C'est ce qui est défini comme le « care ». Une traduction française serait nécessaire pour que le travail mis en place dans la démarche Villes Amies des Aînés puisse être traduit.

1^{ère} table ronde plénière :

« Villes Amies des Aînés, moteur de l'adaptation au vieillissement »



Animation par Pierre-Olivier Lefebvre

Le projet de loi est maintenant en route. Lors de la préparation de cette journée, il était intéressant de confronter ce qui fait le projet de loi et ce qui est réalisé dans le cadre de Villes Amies des Aînés.

Pierre-Marie Chapon,
Référent pour la France auprès de l'OMS pour le programme Villes
Amies des Aînés



Le programme Villes Amies des Aînés est né à Rio de Janeiro en 2005 dans un Congrès de gérontologie et de gériatrie. C'est surtout une vision très sanitaire qui y était présentée. En présence de nombreuses villes, une réflexion a démarré à partir du constat selon lequel les municipalités sont des acteurs essentiels, mènent des politiques de l'âge mais ne se reconnaissent pas dans cette vision médico-sociale. Toutes les villes, malgré leurs différences, sont confrontées à la question du vieillissement, et finalement les enjeux sont assez proches. Le premier travail est concrétisé par le Protocole de Vancouver qui se distingue par une réflexion en huit thématiques de la vie quotidienne (habitat, transport, urbanisme pour les aspects bâtis, culture, communication, participation pour les aspects sociaux). La France était absente de cette initiative. Le RFVAA permet de passer de la recherche à l'action. Pour rappel, le Québec a plus de 760 communes engagées dans la démarche. Le but est de s'entraider, de progresser pour changer l'approche du vieillissement et surtout le regard sur l'âge. La démarche Villes Amies des Aînés permet de faire prendre conscience qu'il n'y a pas que l' élu aux personnes âgées qui est concerné. Tous les élus doivent être impliqués pour travailler sur la globalité des politiques de la ville. Comment travailler de manière plus transversale ? L'enjeu c'est non pas d'avoir des Villes Amies des Aînés, mais des Villes Amies des âges. En effet, tout ce qui va être mené en faveur des plus âgés aura des répercussions sur les autres générations : l'objectif est le vivre ensemble. La démarche permet de

changer cette image négative du vieillissement, c'est plutôt une chance : en termes de croissance économique, croissance sociale, en termes de transmission intergénérationnelle. L'apport des personnes âgées à la société se fait par de multiples entrées. C'est un beau challenge à relever tous ensemble.

Ophélie Durand,
Responsable des relations avec le Parlement Européen pour Age
Platform Europe



Age Platform est une fédération européenne d'organisation de et pour les personnes âgées. Il y a 160 organisations membres. Il y a un aspect politique puisqu'Age Platform travaille avec le Parlement Européen sur une base de non-discrimination. Les financements viennent de la Direction Générale de la Justice de la Commission Européenne pour s'intéresser aux discriminations liées à l'âge. L'attention est portée sur l'emploi, la protection sociale, l'accessibilité, la santé, les nouvelles technologies ou encore la conception universelle. Age Platform est également impliquée dans une quinzaine de projets de recherche qui visent à tester les nouvelles technologies à domicile par exemple, mais aussi à réfléchir sur les compétences de santé. Age Platform participe aussi à des groupes de travail sur la citoyenneté européenne, sur l'essence sociale, les structures familiales et leurs évolutions.

Depuis février 2014, Age Platform coordonne AFE-INNOVNET qui est le réseau européen pour l'innovation en faveur des environnements pour tous les âges. Le vocabulaire employé

partage celui du RFVAA puisque la terminologie utilisée est « amie de tous les âges ». C'est une manière de valoriser la solidarité intergénérationnelle et de rappeler que les innovations faites en faveur des plus âgés sont bénéfiques à toutes les autres générations. AFE-INNOVNET est financé en totalité par l'Union Européenne. L'objectif est de créer un réseau d'autorités européennes, locales mais aussi d'autres acteurs comme des universités, des centres de recherche et des réseaux d'utilisateurs comme Age Platform Europe. Ils s'engagent collectivement à chercher des solutions, à développer des méthodologies et à faciliter l'adaptation de nos environnements au vieillissement. Ceci est mené par un consortium de 29 partenaires, dont 13 villes, 5 réseaux, des centres de recherche, des cabinets conseils et une agence de communication. Ce réseau a pour vocation de s'ouvrir. C'est déjà une centaine d'organisations qui s'y sont jointes après quelques mois. Pourquoi faire ce réseau européen alors qu'il existe déjà beaucoup d'initiatives ? A la base de sa création, un premier constat : c'est qu'il existe de très nombreux projets pilotes financés par l'Union Européenne. Ils concernaient le transport, le domicile, le pouvoir local, et qui ne dépassaient pas les frontières et restaient donc inconnus à l'échelle internationale. En 2012, une enquête a été menée par l'équipe Age Platform Europe sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle auprès de 255 acteurs dans 165 villes et régions d'Europe. Les résultats ont montré que les villes et les régions avaient un besoin, une envie très forte de s'adapter au vieillissement mais qu'elles faisaient face à des difficultés telles que des problématiques de financement, l'élaboration d'une méthodologie, d'indicateurs, de structures durables, de soutiens politiques. De manière plus générale, il est difficile de connaître le contexte international : quelles villes sont en avance, ont fait des choix innovants ? Les bonnes pratiques sont trop peu diffusées. En parallèle, l'Union Européenne a lancé le partenariat d'innovation pour le vieillissement actif et en bonne santé. Dans ce cadre, Age Platform a décidé de connaître ce qui existait aussi comme réseau international et notamment la démarche Villes Amies des Aînés. Le Guide Mondial des Villes Amies des Aînés souligne bien l'aspect essentiel des environnements de vie. Age Platform a donc réaffirmé cet aspect, afin d'éviter de centrer sur le médico-social. C'est dans le cadre de ces négociations qu'un financement a été obtenu pour lancer AFE-INNOVNET. Ce projet va durer deux ans et a pour objectif final de créer une convention européenne sur le changement démographique. Comme point de comparaison, l'Union Européenne avait établi une convention climatique avec plus de 3000 villes européennes : les Maires s'étaient engagés à réduire leur consommation énergétique. Ce réseau fonctionne très bien, et l'objectif est d'en créer un similaire. L'intérêt d'une convention est de créer une structure durable, d'apporter un cadre de

référence pour toutes les villes qui souhaitent se lancer dans ce processus.

Concrètement, dans les deux prochaines années, AFE-INNOVNET doit remplir différents objectifs fixés à partir de l'enquête de 2012 auprès des villes. En premier lieu, il faut développer des outils de recherche, de méthodologie. Il va donc falloir étudier ce qui existe déjà, et les étudier afin d'envisager une réadaptation en fonction des territoires. Il faudra en faire un guide commun. Dès l'automne 2014, une base de données à l'échelle européenne devrait permettre de recenser les bonnes pratiques. Le prisme d'analyse sera entre les huit thématiques de l'OMS, selon les régions. Cette base de données doit aider tous les acteurs. Durant l'année 2015, l'objectif sera d'inclure les personnes âgées dans le processus. Comment atteindre les personnes âgées ? Comment faire pour inclure les plus vulnérables ? Au Danemark, il y a une méthodologie de consultation pour les personnes vivant dans des maisons de retraite afin que les initiatives lancées répondent à des attentes et à des besoins. AFE-INNOVNET doit permettre d'élaborer un guide pratique sur l'implication du tissu économique local : comment s'appuyer sur les entreprises du territoire ? Comment bénéficier de leur expertise ?

Pour rappel, Age Platform travaille beaucoup avec l'OMS. Il ne faut pas que les deux organismes se fassent concurrence. Ainsi, il est prévu que les deux organismes se rencontrent pour qu'AFE-INNOVNET ne duplique pas des réseaux déjà existants. Et c'est dans ce cadre qu'il est intéressant qu'il s'établisse une cohérence avec Villes Amies des Aînés.

Depuis quelques semaines, les villes et les régions peuvent rejoindre AFE-INNOVNET pour créer ces outils, pour en bénéficier. Elles peuvent ainsi faire remonter leurs bonnes pratiques mais aussi leur expertise sur le vieillissement de la population. Dans ce cadre, elles recevront un appui lors de leurs demandes de financement auprès de l'Union Européenne.

Luc Broussy,

Conseiller spécial du président de l'Assemblée des Départements de France sur l'Autonomie



Ces deuxièmes rencontres s'inscrivent dans un contexte de réforme : la loi « de l'adaptation de la société au vieillissement » mais aussi de la réforme territoriale. La loi « de l'adaptation de la société au vieillissement » constitue un pas en avant majeur puisqu'elle symbolise un vrai changement de paradigme. Les différents acteurs ont pu constater que la décennie a largement été marquée par la question de la dépendance. La perte de l'autonomie était au cœur des politiques publiques. Les élus locaux ont vécu la transformation des maisons de retraite en EHPAD, la création de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (2002), la création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (2005), les Agences Régionales de Santé. Différents acteurs ont pu saisir les enjeux autour de la réforme mais aussi de la crise de l'aide à domicile. Parmi ces mesures il y a eu de très beaux succès comme l'APA qui a triplé son volume, les maisons de retraite se sont modernisées, se sont humanisées. Ce fut donc une décennie où les collectivités locales et l'Etat se sont concentrés sur un élément crucial, essentiel : la perte d'autonomie. Aujourd'hui on n'évacue pas cette question, elle est présente dans le texte de loi, mais elle est à sa place, c'est-à-dire en rapport avec les autres questions que le vieillissement de la population pose. Les trois volets qui sont Adaptation, Anticipation et Accompagnement, permettent de traiter ce qui se passe avant la dépendance. Cette loi symbolise le changement de paradigme. Depuis un ou deux ans, on réalise

qu'on va vivre la décennie du domicile. Mais un domicile avec un D majuscule, il faut réfléchir au-delà de l'emploi d'une auxiliaire de vie : comment adapter tout l'écosystème pour que le maintien à domicile soit possible ? Cette loi ne symbolise pas seulement l'augmentation de l'APA, elle pose les jalons d'une adaptation de la société sur les cinq, dix, quinze prochaines années.

Cependant, cette loi peut aussi être critiquée. Elle est composée de réflexions déjà exprimées, et notamment à travers Villes Amies des Aînés et les élus locaux. Cette loi est composée de deux éléments. Tout d'abord, par un rapport annexé qui ne consacre par exemple que deux pages à l'adaptation de la ville, or c'est un sujet majeur. Mais la loi elle-même est faite d'articles de loi, et ils ne sont pas si nombreux. Pourtant cela ne vient ni de Madame la Ministre, ni des parlementaires qui n'ont plus à prouver leur engagement. C'est la traduction législative qui est décevante. Or, la loi n'est pas encore passée à l'Assemblée Nationale, et il est encore possible de l'impacter par des amendements. Ce colloque est donc dans une temporalité intéressante pour réfléchir à cette loi. Il n'y a pas d'éléments législatifs sur les PLH (Programme Local de l'Habitat), sur les SCOT, sur les PDU. Or ces outils font la ville de demain. Il faudrait qu'il y ait une mention obligatoire sur le vieillissement. Beaucoup le font déjà, la loi est faite pour les mauvais, pas pour les bons. Il a déjà été en débat que le programme Villes Amies des Aînés s'intègre à la législation française afin de soutenir ce type de démarche. Elle symbolise la dynamique qu'il y a dans les communes, et il faut que ça apparaisse dans la loi, même si on le retrouve dans le rapport annexé. De même les parlementaires qui se saisissent de cette thématique ne doivent être des parlementaires du social, il est temps de décroisonner aussi à cette échelle.

Quant à la réforme territoriale, les débats lors de ces deuxièmes rencontres du RFVAA sont au cœur des compétences à l'échelle locale, au cœur de la problématique territoriale. Villes Amies des Aînés, mais de quelles villes parle-t-on ? On peut distinguer différents types : un bourg, une petite ville, une grande ville, une métropole, une communauté d'agglomérations, une intercommunalité. Alors quel niveau de territoire ? Quel va être le bon échelon territorial pour organiser l'adaptation des villes ? Dans son rapport au gouvernement (2013), j'avais distingué quatre cercles concentriques : l'habitat, le quartier, la ville, les territoires. Chacun correspond à des préoccupations politico-administratives différentes, il faut donc se demander quelles doivent être les compétences en fonction de ces échelons territoriaux ? Pour parler de Silver Economie, Michèle Delaunay parlait de Silver région. Quand il s'agit d'installer des bancs publics, réguler les cadencements des feux rouges, c'est à la ville ou à l'intercommunalité que cela appartient. N'y aurait-il pas besoin d'un échelon intermédiaire entre la ville et la région ? C'est le rôle actuel du

Conseil Général. Il apparaît que s'il faut redistribuer les compétences du département, c'est difficilement réalisable pour la région, ou pour une intercommunalité de 20 000 habitants. La réforme territoriale impacte sur les interrogations de la prise en charge des personnes âgées.

Aujourd'hui, ce sujet de l'adaptation de la société est en train d'émerger, et il se fait en anticipation. Il se fait surtout à un moment de réforme, à l'aulne d'une réflexion sur les compétences territoriales pour demain. Ce changement de paradigme va transformer des adjoints aux personnes âgées en adjoints de l'adaptation de la société au vieillissement qui travailleront avec tous les autres élus de la ville et de l'intercommunalité.

Martine Pinville,
Rapporteur du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au
vieillissement de sa population. Députée de la Charente.



Je souhaite confirmer, en introduction, ce changement de discours qui était centré sur la « dépendance » auparavant. Je tiens à remercier Michèle Delaunay et d'autres pour tout ce travail de réflexion qui permet à présent de porter un regard différent sur le vieillissement. Aujourd'hui, il n'y a pas de politique « vieillesse » alors qu'il y a des politiques « jeunesse ». De même, à l'échelle locale il y a les adjoints à la jeunesse, mais pas à la vieillesse alors que c'est un plutôt joli mot. Pour prendre un exemple concret et récent, lors de l'inauguration d'un complexe sportif, il n'a pas été pensé, ni tenu de discours selon lequel des personnes âgées pouvaient aussi en être des usagers.

Ce projet de loi essaye de changer le regard mais aussi les fonctionnements en général pour inclure ce public, ces usagers qui sont plus âgés. Et pourtant, il peut être encore possible d'entendre aujourd'hui qu'une politique du vieillissement ne fait pas rêver. Il faut que tous les acteurs, selon leur échelon et son domaine, agissent.

Concernant le calendrier de la loi « de l'adaptation de la société au vieillissement », les auditions à l'Assemblée Nationale ont commencé. Les ministres seront auditionnés le 8 juillet, toujours à l'Assemblée Nationale. Le projet de loi passe en Commission des Affaires sociales les 16 et 17 juillet. Le projet de loi arrivera à l'Assemblée Nationale en septembre, et il est supposé pour décembre au Sénat. Il faudra attendre ensuite que les décrets soient instaurés avant de pouvoir appliquer la loi. L'attente est forte mais il faut laisser le temps aux débats parlementaires.

Ce projet de loi est donc divisé en trois volets :

- L'Anticipation qui concerne la prévention au vieillissement et de la perte d'autonomie.
- L'Adaptation qui met un point d'honneur sur l'habitat, le quartier, et le territoire. C'est en cela qu'il n'y pas que la Commission chargée des Affaires sociales qui en est saisie. Il y a également un rapporteur affilié au logement entre autres. Cela prouve qu'il y a une volonté de mener une politique globale qui ne concerne pas que les Affaires sociales. Il y a d'ailleurs trois administrateurs différents pour gérer ce projet de loi très divers.
- L'Accompagnement qui permet une revalorisation de l'APA mais il y aura d'autres débats plus avancés sur ce sujet dans les différentes tables rondes.

Ce qui me semble important en plus de toutes ces dispositions, c'est la question de la gouvernance. Bien sûr, c'est tout à fait d'actualité avec les questions de la réforme territoriale. Tous les échelons d'acteurs doivent se saisir de cette réforme du vieillissement. En effet, actuellement, les différences entre les départements et les collectivités sont très visibles. Donc en plus d'être à la recherche d'un échelon pertinent, il reste une problématique autour de l'animation de ces politiques publiques. Dans les territoires, dans les collectivités, il y a des attentions plus ou moins fortes, des élus plus ou moins intéressés, des institutions avec des degrés de connaissance variés, et tous n'ont pas les mêmes intérêts concernant la mise en place de cette loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Donc en plus de coordonner, il faut également informer et animer, mais aussi évaluer. Ceci est très clair au regard des schémas, et notamment des schémas gérontologiques : comment est-ce qu'il faut l'observer ? Comment évaluer la politique menée ? Et donc pour le cas de la loi : comment est-ce qu'on accompagne les politiques publiques dans leur

mise en place ? Il faut initier, accompagner et aider. Il est pris en compte que tous les acteurs intervenant autour de la personne âgée ont des savoirs et des compétences. Mais comment accompagner les politiques publiques au sein de ces institutions ? Tout cela est déjà pris en compte au sein du projet de loi. La conférence des financeurs en est un exemple. Je rappelle donc que le suivi de la mise en place de cette loi est essentiel à sa réussite. En comparaison, en France, les différentes politiques Jeunesse ont pu être suivies, animées, coordonnées, permettant ainsi un bilan positif. Ainsi, grâce à une bonne coordination de la loi, une animation, mais aussi une évaluation, il sera possible partout sur le territoire, d'avoir le choix en tant que personne âgée, de mener sa vie selon son souhait, et d'avoir accès aux mêmes dispositifs. C'est le sens que je souhaite donner à mon travail.

Luc Broussy, Pierre-Marie Chapon et d'autres personnes présentes lors de ces Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés ont été auditionnés dans le cadre du projet de loi de l'adaptation de la société au vieillissement de la population. Il faudra encore enrichir le texte par un certain nombre d'amendements. Cette loi est une première marche pour qu'il soit possible de mieux vivre et mieux vieillir en France.

Pour aller plus loin...

BROUSSY, L. (2013), *Rapport - L'adaptation de la société au vieillissement de sa population - FRANCE : ANNEE ZERO !* En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000173/>

CHAPON, P.-M. (2013), *Bâtir une ville pour tous les âges*, Paris : La Documentation Française

PINVILLE, M. (2013), *Rapport – Relever le défi politique de l'avancée en âge – Perspectives internationales*. En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000174/>

Deuxième table ronde plénière :

« La prévention : une politique globale de la santé des Villes Amies des Aînés »



Animation par Pierre-Marie Chapon

Aujourd'hui, plus de 9 000 décès par an sont attribués aux accidents de la vie courante en France. Ce sont la plupart du temps des chutes. Mais c'est aussi 100 000 hospitalisations par an. En perspective, c'est 6% du parc de logement en France qui est adapté à un public vieillissant. De ces chiffres, deux mots apparaissent importants : la prévention et l'anticipation. Le programme Villes Amies des Aînés change des politiques plus conventionnelles puisqu'au lieu d'être dans le curatif, il porte une réflexion prospective. Cela est particulièrement vrai pour le cas de l'urbanisme : ce sont des changements sur le long terme, avec des répercussions sur dix, vingt ans.

Lisa Warth,

Conseillère technique du département « Vieillesse et qualité de vie » de l'Organisation Mondiale de la Santé.



Par « prévention », il faut aussi entendre « promotion d'une bonne santé toute la vie ». La définition de l'OMS d'une bonne santé est le bien-être physique, mental et social. La promotion de la santé est un objectif fort puisqu'elle permet à chacun de prendre en main son bien-être et sa santé. Il faut donc promouvoir des comportements sains tout au long de la vie, et cela ne doit pas s'arrêter avec l'âge. Une activité physique, une bonne nutrition, des activités sociales, un engagement politique et économique jusqu'à un âge élevé sont garants d'une bonne santé. Il faut aussi limiter l'impact de maladies chroniques telles que le diabète par des diagnostics précoces. Et dans ces conditions, des soins de qualité doivent être accessibles à tous, à proximité. La démarche Villes Amies des Aînés permet de créer des environnements physiques et sociaux favorisant la participation des personnes âgées dans la société. Pour influencer sur cette problématique, l'OMS fait aussi un rappel sur le problème de l'âgisme qui se manifeste sous forme de stéréotypes dans les médias, dans les conversations de la vie courante. Cette lutte contre toutes les formes de discrimination doit se manifester dans la vie quotidienne mais aussi dans les soins sociaux et médicaux apportés aux personnes âgées. Il est essentiel de changer sa vision du vieillissement pour augmenter la participation sociale des plus âgés.

Ces Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés sont l'occasion

d'annoncer le lancement à venir d'une base de données globale : « VADA : en pratique ». Le but de cette initiative n'est pas d'échanger ou de collecter des « bonnes pratiques » : c'est difficile de juger ce qui est ou non une « bonne » pratique. Les pratiques permettent de visualiser ce qui est fait concrètement. Il ne s'agit pas de faire un travail d'accumulation, de collection, mais plutôt de comprendre comment un projet a été mené. Il n'y a pas de pratique trop ordinaire, banale, de faible envergure, car toutes les pratiques sont importantes. Cette base de données permet de les rassembler. L'OMS a pris le parti de ne pas limiter uniquement aux pratiques du RFVAA, ou à toutes les Villes Amies des Aînés du monde mais bien à tous ceux qui sont actifs dans ce domaine. L'OMS demande à chaque personne qui souhaite publier une pratique, d'expliquer comment la participation des personnes âgées, leur parole, a été intégrée. C'est encore au stade de la traduction en français.

Dagmar Soleymani,
Chargée de mission à l'Institut national de prévention et d'éducation
pour la santé (INPES)



Dans le cadre de son programme Vieillir en bonne santé¹, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) œuvre depuis 2002 pour l'acquisition d'aptitudes individuelles de protection de l'autonomie et de prévention des incapacités. L'INPES a pour habitude de

¹ Pour plus d'informations : <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/bien-vieillir/index.asp>

travailler sur une approche à double focale : développer les bonnes pratiques chez les professionnels et renforcer les comportements protecteurs individuels. Les accidents de la vie courante, dont les chutes, ont constitué une première action de prévention et promotion de la santé, donnant lieu au milieu des années 2000 à la publication d'un référentiel de bonnes pratiques et d'une brochure à destination des seniors. Cette double approche a été réitérée dans le cadre du programme national « Nutrition santé » entre 2002 et 2010 avec parution de guides pour les personnes âgées, leurs aidants et les professionnels de santé.

La mission de l'INPES comprend également la réalisation d'enquêtes issues du Baromètre santé quinquennal pour actualiser et préciser sa connaissance des populations âgées et de leurs comportements de santé. L'enquête 2010 montre ainsi, qu'entre 2005 et 2010, la prévalence des chutes a baissé de 2,5 points, entre autres grâce à la prévention multifactorielle. Si, dans la plupart des enquêtes auprès du grand public, les interviewés ne dépassent pas les 69 ans, l'INPES avait déjà pour habitude d'intégrer dans ses enquêtes Baromètre santé en population générale des personnes âgées de moins de 76 ans. L'édition 2010 du Baromètre santé innove en intégrant dans son panel des personnes âgées jusqu'à 85 ans, reflet entre autres de l'augmentation de l'espérance de vie, et fournissant un outil d'appréciation des actions vers les plus âgés.

L'Institut soutient une approche globale et positive de la santé axée sur l'adaptation de la personne âgée à son environnement. Cette approche nourrit également les différents partenariats noués au fil des années pour renforcer les comportements protecteurs individuels:

- ◆ avec l'université de Montréal, de 2005 à 2006, les travaux ont porté sur les déterminants socio-environnementaux de la santé des aînés ;
- ◆ avec la CNSA, de 2008 à 2011, il s'agissait de renforcer les compétences des aidants professionnels intervenant au domicile des personnes âgées ;
- ◆ avec la CNAV et les autres régimes de retraite, les actions portent sur l'information à destination des professionnels et du grand public, et ce depuis 2011.

C'est dans le cadre de ce dernier partenariat que la brochure « Vieillir... et alors ? »², destinée aux jeunes seniors, a été conçue en favorisant une approche transversale pour accompagner l'avancée en âge. Ainsi l'alimentation est aussi bien abordée sous l'angle du lien social que de la santé ou du plaisir. Croiser les thématiques permet de montrer que l'avancée en âge n'est pas unidimensionnelle et que tous les facteurs interagissent. La prévention devient dès lors

² Accessible en version numérique ou par commande :
[Http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailTPSP.asp?numfiche=1507](http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailTPSP.asp?numfiche=1507)

multifactorielle. Il est à noter que le lien intergénérationnel trouve un large écho dans les différentes publications de l'INPES.

En s'appuyant sur la définition de la santé de l'OMS qui parle d'un état de complet bien-être physique, mental et social, l'INPES et le RFVAA mettent l'accent sur les interactions complexes entre l'individu et l'environnement et s'intéressent dans une approche écologique aux facteurs individuels, sociaux et environnementaux déterminant la santé des aînés. Pour ne citer que quelques actions de l'INPES allant dans ce sens :

- ◆ Subventions accordées aux associations favorisant le lien social et l'initiation au numérique, mais aussi à des universités travaillant sur le lien entre activité physique et renforcement des comportements individuels.
- ◆ Mise en place d'une signalétique, dans le cadre du programme « Manger, Bouger », pour inciter à la mobilité douce en milieu urbain (indication du temps de trajet à pied pour atteindre le prochain bâtiment public).
- ◆ Diffusion large et gratuite des publications pour les professionnels comprenant des référentiels, des outils méthodologiques, des enquêtes.

Ces actions contribuent à la lutte contre l'âgisme et valorisent les seniors et leurs représentants. Et, tout comme le RFVAA, l'INPES estime que ce qui est bien pour une personne âgée, l'est pour toute la population.

Jean-François Serres,

Réfèrent national de MONALISA (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'isolement des personnes Agées)



MONALISA est née sur une initiative de Michèle Delaunay, et avec le concours de nombreux acteurs. Aujourd'hui c'est 5 millions de français qui vivent des situations d'isolement social, dont 1,2 million ont plus de 75 ans. Cette situation est une interrogation sur les façons d'interagir entre citoyens, dans les rapports familiaux, d'amitié ou de voisinage. Il fallait donc apporter une réponse à cet enjeu, à ce diagnostic. Il est possible de choisir d'être seul, mais il ne faut pas subir l'isolement car il entraîne des souffrances. Bien entendu, 2003 a montré les conséquences de l'isolement social et depuis, de nombreuses initiatives se sont manifestées pour lutter contre ce phénomène. 2003 a provoqué une prise de conscience, et notamment par les collectivités locales. Les élus ont d'ailleurs été très présents dans le groupe de travail qui a conduit à la création de MONALISA.

En 2013, un rapport a été fait à Mme Michèle Delaunay, puis il y a eu un lancement national en janvier 2014. L'intérêt d'une loi ne s'est pas révélé : les solutions ne se trouvaient pas au niveau législatif mais plutôt autour de leviers d'actions. Le but est donc de créer des fraternités, des relations d'amitié, de voisinage, autour de personnes qui en manquent. Il faut des personnes qui comptent, et sur qui on peut compter. Il faut donc réactiver des interactions citoyennes,

bénévoles. MONALISA doit faciliter les initiatives de lutte contre l'isolement social, renforcer l'envie de s'engager. Il ne faut pas que ces formes d'accompagnement soient substitutives à d'autres formes professionnelles médico-sociales : cela doit être complémentaire. Avec la loi on peut faire, mais avec la loi et la participation citoyenne, on peut faire beaucoup.

Qu'est-ce que MONALISA ? Ce n'est pas forcément de nouvelles actions. C'est surtout valoriser les initiatives existantes, et elles sont nombreuses. Il peut s'agir de citoyens qui ont mobilisé quelques bénévoles autour d'eux pour organiser des visites à domicile. Il peut s'agir aussi de professionnels : un constat fréquent est que leur profession ne peut pas répondre à tous les besoins des personnes auprès desquelles ils interviennent. Ils choisissent donc d'agir autrement en créant des projets d'initiatives citoyennes, ou en mobilisant les villes avec eux. Les CCAS sont très présents dans MONALISA et sont porteurs eux-mêmes d'initiatives en regroupant des citoyens avec eux. D'autres associations sont plus spécialisées sur cette question comme les Petits Frères des Pauvres, il y en a assez peu finalement. Cependant, les associations de solidarité ont de plus en plus de bénéficiaires âgés et doivent donc faire face à une nouvelle problématique. Toutes ces initiatives sont souvent éparpillées, fragiles, et peu valorisées. Aujourd'hui, toutes ces initiatives participent d'une Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement Social des personnes Agées. Cela permet d'appuyer que c'est un sujet sociétal majeur et que si rien n'est fait, dans 25 ans ce sera 4 millions de personnes âgées qui seront dans cette situation. De mon point de vue, il s'agit d'une « bombe sociétale ». Cette lutte est donc une cause commune à laquelle les initiatives peuvent s'agréger autour de MONALISA.

Le deuxième point important de MONALISA est qu'elle propose une charte commune. Cela permet de simplifier les initiatives : leur création, leurs objectifs... Elle s'intitule « la Charte de l'équipe MONALISA ». Elle permet de simplifier les montages de projet tout en préservant les particularités : que le projet se fasse en Corrèze ou en Seine-Saint-Denis, ce ne sont pas les mêmes réalités ni les mêmes potentiels. MONALISA leur permet d'avoir une certaine déontologie d'intervention, une qualité d'équipe. Il est commun pour les membres de MONALISA de dire que ce qui facilite les liens de voisinage par exemple, doit être porté de manière collective. Cela permet de faciliter ces gestes pour tous. Cette charte collecte donc le bien commun de toutes ces initiatives. Cela permet à toutes celles qui existent de se renforcer, mais aussi à ce que d'autres démarrent partout en France. L'enjeu est de mailler le territoire d'équipes MONALISA. Elles gardent leur identité : issues d'un centre social, qu'elles soient associatives, religieuses ou laïques, elles doivent se reconnaître dans cette lutte de l'isolement des Agés.

Ce qui inspire le RFVAA, c'est de donner des outils qui valorisent les implications. Ces méthodologies peuvent être saisies par l'ensemble des acteurs. De même, les acteurs publics, les associations, les citoyens peuvent rejoindre la démarche MONALISA. Cela permet d'échanger sur les savoir-faire, les expériences. On peut imaginer un phénomène de contagion pour mobiliser les esprits sur cette cause. Actuellement, ce sont 75 associations et institutions qui sont membres de MONALISA.

Dominique Thierry,
Président de France Bénévolat



Tout d'abord, force est de constater que les réponses à apporter à l'isolement social se trouvent sur le double registre de la citoyenneté et de la société civile.

Première bonne nouvelle : le bénévolat va bien. Les enquêtes de 2010 et de 2013 ont montré une progression du nombre de bénévoles : 14 % d'augmentation en trois ans. Ce qui est paradoxal, c'est que la progression est surtout par les tranches d'âge les plus jeunes : c'est un formidable espoir. Le journal Le Monde a mené il y a quelques mois une enquête auprès des jeunes qui se sentent méprisés, qui ne croient plus en la société. Ils se raccrochent à deux valeurs : la famille et la solidarité. Tout ceci entraîne des transformations considérables dans le bénévolat. Un constat interroge : l'engagement devient de plus en plus de proximité, et hors associatif.

Comment faire comprendre à ces jeunes que la spontanéité et les réseaux sociaux c'est bien mais que cela ne suffit pas tout à fait ? Il faut passer du don de temps à l'engagement solidaire en rejoignant des projets collectifs. Le biais est que leurs projets soient trop éphémères. Le problème est que le nombre de bénévoles seniors n'augmente plus. Même s'ils constituent toujours une part plus importante que les autres tranches d'âge, il faut tout de même s'interroger. Il y a le bénévolat PAR et le bénévolat POUR : et plus il y en a PAR, moins il y en a besoin POUR. Pour aller très bien pendant très longtemps, il faut être bénévole. Plusieurs travaux l'ont démontré, c'est d'ailleurs reconnu par l'INPES. Donc plus il y aura de bénévoles, moins il y aura de bénéficiaires. C'est une véritable notion de prévention. Alors comment ce plafonnement des bénévoles âgés s'explique-t-il ? La CNAV a identifié une concurrence entre la solidarité familiale et l'engagement sociétal. Mais également, il s'exprime la nécessité pour un certain nombre de retraités de retravailler un peu. Pour beaucoup, l'engagement bénévole est une façon de rendre ce que la société a apporté. Mais les changements au niveau du régime de retraite peuvent faire basculer des conceptions sociologiques. Quand les départs en retraite se font de manière rude, ces personnes se sentent moins redevables. Attention à ne pas tomber dans la fatalité. Ceux qui sont les plus actifs, ce sont ceux qui ont déjà été bénévoles dans leur vie active. Pour France Bénévolat, c'est donc un véritable enjeu d'attirer plus de bénévoles. Cela passe aussi par le fait de diminuer les idées reçues que les associations peuvent porter.

Pour reprendre les propos tenus par les intervenants précédents, je trouve nécessaire de rappeler que l'idée de transversalité est aussi présente lorsque l'on parle de solidarité intergénérationnelle. De mon point de vue, il est condamnable que l'on utilise des expressions telles que « le problème des jeunes » et « le problème des vieux ». La position de France Bénévolat est de s'opposer à l'idée que les jeunes et les vieux sont un problème. La question est plutôt celle-ci : pourquoi la France a-t-elle exclu ces deux catégories ? Le slogan est donc de dire qu'« ils ne sont pas un problème mais la solution ». Alors comment refaire société entre ces deux catégories les plus exclues ? On ne peut pas aborder la question des âgés sans aborder celles des jeunes. Ils doivent redevenir des acteurs sociaux à part entière sur les territoires. Ils doivent être le plus tard possible des bénéficiaires. La solidarité intergénérationnelle a des effets positifs sur les deux tranches d'âge, et la solution est probablement de les faire travailler ensemble.

Vanessa Bailly,

**Directrice générale du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne -
Franche-Comté (PGI-BFC)**



Le Pôle de Gérontologie Interrégional est un pôle d'expertise et d'innovation sur le plan du vieillissement qui a été créé en 2010. Il permet de rassembler un certain nombre d'acteurs pour avoir une approche pluridisciplinaire : des universités, des collectivités, des entreprises, des associations d'utilisateurs, des associations de patients... Le PGI tient à son regard transversal afin de tendre à une vision globale du vieillissement. Il est issu d'un long processus : depuis 2007, des acteurs ont été sollicités pour sa création. Les universités de Bourgogne et de Franche Comté, les CHU de Dijon et de Besançon, deux associations en lien avec le vieillissement et la CARSAT sont les membres fondateurs du PGI. Son statut juridique est associatif, avec dans le Conseil d'Administration les acteurs cités précédemment. Ce CA est renforcé au fil du temps par les nouveaux membres. Ce rassemblement permet de générer des projets collaboratifs sur l'ensemble de la problématique.

Le PGI a deux missions principales :

- La recherche et l'innovation : le PGI a un rôle d'interface entre les chercheurs, les cliniciens et les entreprises. Toutes ces personnes ont besoin de se parler, et d'utiliser le même langage. Ils peuvent donc répondre à des problématiques, des appels à projets et ainsi

créer une dynamique. Ils peuvent ainsi confronter leur regard spécifique sur un projet.

- Le transfert de compétences et la formation : pour lire ce travail, il faut bien voir en arrière-plan que c'est de la prévention dont il s'agit. Le PGI doit faire du lien entre les acteurs de Bourgogne et de Franche Comté mais aussi ailleurs puisque le Pôle travaille également dans le cadre de projets européens. Donc ce dispositif, cette expertise est parfois valorisée à l'échelle de l'Union Européenne. Le PGI porte également des actions de prévention plus spécifiques et plus locales.

En exemple, on peut citer l'ARS de Bourgogne qui a missionné le PGI pour animer, coordonner et déployer un programme de prévention. Il s'agit du programme « OMEGAH : Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement à l'intention des résidents en EHPAD de Bourgogne. Il a à la fois une approche globale et pluridisciplinaire avec des actions sur l'équilibre, sur la nutrition, la santé bucco-dentaire, le suicide, le sommeil... Tout ceci est réalisable grâce aux acteurs de terrain : la CARSAT de Bourgogne-Franche Comté, la Mutuelle Sociale Agricole de Bourgogne, la Mutualité Française. Ils ont mis leurs compétences à disposition pour la réussite d'OMEGA. Aujourd'hui, 350 EHPAD en bénéficient. Les premiers intéressés sont les résidents, mais pas seulement puisque c'est l'occasion d'améliorer les bonnes pratiques pour les professionnels de santé. En termes de prévention, les aidants professionnels et les aidants informels sont extrêmement présents. Les actions de prévention doivent également être à destination de ce public d'aidants. Le PGI mène aussi des actions de prévention avec les entreprises. Cela permet de toucher un public au-delà des institutions. Des associations d'usagers missionnent aussi le PGI pour travailler sur des sujets spécifiques. La journée nationale des aidants qui se déroule chaque année soit en Franche Comté, soit en Bourgogne, est un véritable « réservoir » à idées. C'est l'occasion de solliciter le PGI pour constituer des groupes de travail et travailler sur un nouvel aspect du vieillissement de la population. Cela permet au PGI d'être au plus près des attentes des aidants, et non pas des besoins éventuellement identifiés.

Antonin Blanckaert,

**Directeur national de l'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance
Vieillesse (CNAV)**



Je souhaite revenir dans un premier temps sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Ce projet de loi couvre un champ extrêmement vaste et ne réduit pas la question du vieillissement à celle de la dépendance, ce qui concorde parfaitement avec l'approche globale du vieillissement portée par les caisses de retraite qui prennent en compte les déterminants socio-environnementaux du vieillissement. L'urbanisme, le logement (bien présent dans le rapport de Luc Broussy) et l'environnement social avec ces questions d'isolement ont déjà été abordés durant ces Deuxièmes Rencontres du RFVAA. L'enjeu pour la CNAV sur ce sujet demeure principalement celui du maillage des territoires et de la coordination des partenaires. Si la politique du vieillissement embrasse tous les champs de la société, par définition, les acteurs sont multiples. Il n'est pas envisageable pour des acteurs tels que la mairie, le conseil général ou encore les caisses de retraite agissent seuls face à ces questions. Le projet de loi les incite en ce sens à créer des passerelles et à renforcer leurs synergies partenariales sur les territoires.

Il est important de favoriser l'émergence d'initiatives communes et de les faire connaître. A titre d'exemple, la politique de prévention de la perte d'autonomie portée par les caisses de retraite mobilise de multiples acteurs dans le cadre du déploiement d'ateliers collectifs de

prévention ou encore d'actions en faveur de l'accompagnement individuel des retraités. Toutes ces actions qui sont menées n'ont de sens que si elles sont portées dans un cadre coordonné et concerté. La CNAV dispose en cela de leviers intéressants : ses relations partenariales avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) qui constituent un interlocuteur naturel pour les retraités sur le territoire. Il existe aujourd'hui un écosystème d'acteurs institutionnels, qui ont des capacités et des potentiels d'intervention extrêmement forts dans le champ sanitaire, médico-social, du lien social, de la vie associative... L'esprit est donc bien d'arriver à les structurer et à les accompagner. L'instauration dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement de conférences départementales de financeurs constitue de ce point de vue un levier prometteur.

Comment organiser l'intermédiation et la mise en relation des acteurs dans un contexte de grande diversité des territoires et des sources d'information ? Différentes initiatives de coordination ont déjà vu le jour : en matière de logement, la CNAV a formé des travailleurs sociaux pour qu'ils soient en mesure d'identifier les risques à domicile, et de faire des signalements aux représentants territoriaux de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Les caisses de retraite peuvent en outre mettre à la disposition de leurs partenaires leur connaissance des retraités et leur capacité de détection des situations à risque (notamment celle d'isolement social).

Le RFVAA apparaît comme un acteur pertinent en matière de diffusion des bonnes pratiques entre les partenaires qui le composent. Cependant, se pose la question de la reproductibilité locale et de l'évaluation de la pertinence des dispositifs développés. L'évaluation, bien que complexe notamment en matière de travail social, est néanmoins indispensable. Afin d'assurer l'égalité de traitement des citoyens et une logique d'homogénéisation progressive des bonnes pratiques sur les territoires, il est nécessaire de se doter de repères communs. Le RFVAA, à travers la diffusion de réponses collectives en faveur de l'adaptation de la société au vieillissement, constitue un levier puissant pour renforcer l'impact des politiques publiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

Paulette Guinchard,

Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),

Membre du comité éthique et scientifique du Réseau Francophone des

Villes Amies des Aînés



Je souhaite en premier lieu revenir sur la traduction d'*empowerment*. A la CNSA, le choix est de parler de « pouvoir d'agir ». Pourquoi est-ce si important ? Que ce soit à la CNSA, ou dans Villes Amies des Aînés, le fait de s'interroger sur la participation des personnes âgées est au cœur des enjeux.

De par mon expérience, je tiens à donner mon sentiment concernant les évolutions actuelles par rapport à la période où j'avais des responsabilités parlementaires : les choses ont énormément évolué. De mon point de vue, cette loi de Mme Michèle Delaunay, aujourd'hui portée par Mme Laurence Rossignol, approche le fond des enjeux du vieillissement. On est passé d'une prise en compte individuelle à une prise en charge beaucoup plus collective avec la loi de Mme Delaunay. La question est posée collectivement soit pour bien vieillir, soit pour les adaptations de la société, soit pour l'accompagnement des personnes. Il est donc essentiel de mesurer ces avancées. C'est l'ensemble des structures qui doit s'interroger aujourd'hui. Très clairement, c'est la manière dont la société prend en compte l'ensemble des personnes, et non plus l'individu. Les CCAS, les associations ont fait un travail énorme en ce sens. J'ai aussi été témoin de l'investissement des

caisses de retraite, des mairies sur la question du vieillissement de la population, il faut en être conscient.

Cependant, ce sont toujours les incapacités, les handicaps de la personne âgée qui restent au premier plan. Il n'y a pas encore assez de travail sur l'ensemble de la richesse que peut représenter cette population. Comment est entendue la parole des « vieux » ? Avec Jean-Michel Caudron, il y a eu les cafés des âges, et bien d'autres initiatives sont allées en ce sens. Il y a un enjeu culturel énorme autour des personnes âgées. Au Québec, il existe une série télévisée qui s'appelle « les Détestables », où des « petits vieux » sont source de nuisances. Bien sûr, c'est un fond humoristique ! Le vrai grand problème, c'est la parole individuelle et la parole collective des personnes âgées. Lors des débats autour de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, il sera crucial de se demander comment peut-on mobiliser la parole des plus âgés ? Voici une citation de Mme Simone De Beauvoir « Quand on retire la parole à une personne âgée, on la sort de l'humanité ». Pourquoi est-il essentiel que les personnes âgées puissent s'exprimer ? Parce que lorsqu'elles parlent, elles ont le pouvoir de faire changer les choses. Les discussions entre des petits enfants et leurs grands-parents, ce sont des échanges sur la vie, qui sont cruciaux pour les deux parties. Villes Amies des Aînés a su s'interroger sur la distribution de la parole aux aînés, et la façon de voir les personnes âgées. Dans ces Deuxièmes Rencontres du RFVAA, il a été évoqué à plusieurs reprises le problème de l'âgisme. Mais la question la plus gênante est le regard que les personnes âgées ont d'elles-mêmes. Il y a des phrases récurrentes qui expriment un abattement sur la condition du vieillissement. Certes, il y a un travail de deuil à faire. Mais il faut aussi être capable de voir ses propres compétences. Les personnes âgées sont essentielles dans la transmission de la mémoire mais aussi dans la préparation de l'avenir. La démarche Villes Amies des Aînés est en mesure de faire un travail sur cette question qui est à la fois culturelle, politique, démocratique. Je souhaite que la parole des plus âgés puisse être écrite et diffusée à tous. Libérer cette parole permettra de lutter contre l'âgisme, et de faire de l'intergénérationnel. Même si cela est nécessaire, il faut aller plus loin que la douche à l'italienne, les risques de chute à cause des tapis, les bancs dans la rue. Il est tout aussi nécessaire de s'intéresser aux questions de parole. En référence à MONALISA (que la CNSA soutient) et aux questions d'isolement social, beaucoup de personnes sont seules car elles ne sont plus sollicitées, on ne leur parle plus. Les cafés, les restaurants sont des lieux trop bruyants où les personnes âgées ayant des problèmes d'audition ne vont plus. Or avec des aménagements permettant plus de calme, ils feraient plus de rencontres.

La CNSA travaille énormément sur les établissements médico-sociaux à travers différentes

réflexions et notamment sur ces questions de parole. Il y a également une réflexion sur le droit à la compensation pour l'allocation d'adulte handicapé et l'APA. La loi de l'adaptation de la société au vieillissement prévoit que la CNSA ait un rôle d'animation des équipes médico-sociales et des départements. La vraie grande question qui est posée c'est l'organisation à l'échelle locale, c'est la gouvernance. Comment prendre en compte les forces de chaque intervenant sur le territoire ? Les CCAS, les départements s'ils continuent d'exister, les organismes de recherche : ils sont essentiels pour travailler sur le changement de mentalité. Que ce soient les personnes âgées d'aujourd'hui, les enfants, ou les petits-enfants de demain, ils ont besoin des changements qui se font actuellement. Quant aux échanges sur les bonnes pratiques, le plus important pour elles est de les faire connaître. La duplication n'est pas une nécessité, puisque c'est à chaque organisme de choisir ce qui lui convient, et ce qui est potentiellement adaptable sur son territoire d'action. Il faut être convaincu que c'est le réseau en lui-même qui est riche. Echanger est essentiel.

Présentation du *Guide Français des Villes Amies des Aînés*³

par Pierre-Olivier Lefebvre et Pierre-Marie Chapon



Cet ouvrage est présenté lors de ces deuxièmes rencontres du RFVAA en avant-première puisque sa sortie nationale est prévue pour le 27 août 2014. Il a été offert aux personnes présentes.

La démarche Villes Amies des Aînés est porteuse de nombreux concepts et réflexions. Les différents guides sont cruciaux pour reprendre ces aspects. Deux points en particulier sont essentiels :

- La démocratie participative : il est indispensable que les processus sur les territoires de proximité incluent les réflexions des aînés. C'est l'ensemble des plus âgés, avec leur diversité d'opinion, qui font les diagnostics de Villes Amies des Aînés. Comment les associer au mieux à la démarche mise en œuvre par les communes ?
- L'approche transversale de la question du vieillissement : l'OMS a fourni huit thématiques à aborder pour ne pas passer à côté d'une prise en charge globale du vieillissement de la population, défi de ce XXI^{ème} siècle. Comment inciter les acteurs à s'écarter de l'approche systématiquement médico-sociale des personnes âgées ?

³LEFEBVRE, P.-O. & CHAPON, P.-M. (2014), *Guide français des villes amies des aînés*, Paris : La Documentation Française

Nous remercions d'abord ceux qui ont réalisé les deux premiers guides : le Guide Mondial des Villes Amies des Aînés⁴ de l'OMS qui est sorti en 2007 (où la contribution d'acteurs québécois est majeure), et puis le guide spécifique au Québec⁵ en 2013. C'est Suzanne Garon (Québec) qui a été la coordinatrice pour ces deux ouvrages. Ces guides ont su révéler la culture territoriale de Villes Amies des Aînés, tout en fournissant des indications essentielles. Certes, le vocabulaire est différent, et Mme Laurence Rossignol a rappelé en premier lieu l'importance des termes employés, mais le Québec est un allié formidable au cœur de la démarche Villes Amies des Aînés. Les premiers visiteurs du site québécois VAA sont les français. Premièrement, c'est parce qu'ils sont très engagés dans la démarche et qu'ils sont une source d'information et d'innovation. Deuxièmement, il n'y avait pas d'équivalents français, c'est chose faite aujourd'hui.

Cet ouvrage, publié à la Documentation Française, sortira donc officiellement le 27 août 2014. L'objectif est de fournir à tous un support adapté aux caractéristiques du territoire français. Le Guide Mondial de l'OMS est très général, et bien évidemment il y a des différences culturelles. Quant au guide québécois, il emploie des termes qui ne sont pas utilisables en France à cause des différences linguistiques. L'idée est d'adapter le protocole de Vancouver à nos caractéristiques. De plus, ce guide a pour objectif d'apporter des outils concrets, directement utilisables. Il se veut très fonctionnel avec des tableaux à photocopier, des fiches-actions par exemple. Il a été fait ce choix parce que créer des outils, c'est chronophage. Bien entendu, il est amené à évoluer, à ce que de nouveaux outils apparaissent.

Ce Guide Français des Villes Amies des Aînés est composé de cinq parties :

- Le programme Villes Amies des Aînés
- L'entrée dans la démarche
- La phase de diagnostic
- Le plan d'action
- Vers une nouvelle période : cette partie s'adresse aux villes déjà engagées dans la démarche. Elle permet de montrer les perspectives d'avenir au-delà des cinq premières années. La force de la démarche Villes Amies des Aînés c'est aussi d'être en permanence

4 Organisation Mondiale de la Santé. (2007), *Guide mondial des Villes Amies des aînés*. En ligne : <http://madaquebec.com/fr/bibliotheque/guides/category/22-guides-internationaux>

5 Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité Amie des Aînés. En ligne: <http://madaquebec.com/fr/bibliotheque/guides/category/24-guides-du-quebec>

dans l'amélioration, la perfectibilité, la remise en question, le retour sur expérience.

Les thématiques sont réparties entre l'environnement social et l'environnement bâti. Elles ont été renommées pour les français. Ce travail sémantique était important puisqu'utiliser le même langage est déjà un premier pas pour la mise en perspective entre les territoires. Ces thèmes sont suffisamment larges pour que chacun puisse y mettre ce qu'il souhaite. Si les termes ont été transformés par rapport au québécois, c'est parce qu'il était plus difficile pour un français de comprendre ce qu'il pouvait inclure dans chaque thématique.

Voici quelques précisions sur la phase d'entrée dans la démarche. Bien que les villes aient adhéré auprès de l'OMS et du RFVAA, cette phase est plus complexe qu'une inscription. Elle nécessite de prendre son temps, car l'épanouissement de la ville au sein de la démarche en dépend. Elle constitue les fondations de toute la construction de la Ville Amie des Aînés. Impliquer les politiques, maire et élus, de façon transversale est essentiel. Aujourd'hui, il est possible de commencer à parler de retour d'expérience en France. Le risque majeur tient dans le fait que, souvent, seuls les élus impliqués sont ceux aux personnes âgées ainsi que les CCAS. Or, si l'adjoint à l'habitat, au développement durable, à la culture, aux transports ne se sent pas investi par les enjeux de la démarche VAA, la ville passe à côté de la volonté d'une approche transversale, multi-partenariale que le protocole de Vancouver prône. Les élus dans le champ du social sont convaincus depuis longtemps. Le risque est que ces personnes « sur-convaincues », étouffent les possibles soutiens d'autres élus « sous-convaincus ». Ces derniers seront alors présents seulement lorsque qu'ils sont directement concernés, et passeront complètement à côté de la transversalité de la question du vieillissement. Il faut trouver des personnes dites « levier », capable de mobiliser autour de VAA. De même, dans les comités de pilotage, plusieurs élus doivent se sentir porteurs, en commun, de la démarche Villes Amies des Aînés. Il ne faut pas décourager ceux qui ont du mal à concevoir qu'ils sont aussi concernés par la problématique des personnes âgées dans leurs responsabilités. Dans cette phase d'entrée dans la démarche, le bilan territorial est aussi essentiel. Il permet souvent de révéler des forces vives déjà très actives, des initiatives existantes tout à fait en accord avec la démarche. La démarche Villes Amies des Aînés doit permettre de les aider, les soutenir, et de développer leurs propres programmes dans l'intérêt des aînés. Donc cette phase d'entrée dans la démarche permet de constituer l'équipe projet, le comité de pilotage. Le risque est sinon de faire uniquement de la communication : les attentes de beaucoup seront alors déçues. De plus, cette question des aînés au sein des villes mobilise les citoyens qui ont le souhait de

dialoguer, de participer. Cet aller-retour entre les élus et les habitants est essentiel car il permet une cohésion sociale sur le programme Villes Amies des Aînés. Si les habitants se sentent écoutés, et ont la possibilité de s'investir, ils seront les meilleurs ambassadeurs possibles de la démarche sur le territoire. Les habitants sentent si l'implication est véritable. Ces étapes ainsi que celle du diagnostic doivent prendre le temps nécessaire. Elles permettent de faire un plan d'action qui a du sens. Vouloir aller directement à la mise en œuvre de mesures peut conduire à des erreurs à l'encontre des objectifs souhaités. Les phases précédentes sont les clés de réussite du plan d'action. 2014 est un début de mandat municipal, il y a donc six ans pour travailler. Bien entendu, il est normal de souhaiter avoir des résultats avant la fin de ces six années. Le plan d'action est voté, validé par les élus. Certes il y a de la concertation, de la participation des habitants, mais ce sont les élus qui ont la responsabilité des décisions du mandat municipal. C'est donc aux élus de définir les priorités, les budgets, de convaincre l'ensemble des services. Ce plan d'action se situe après un temps d'écoute : les élus en déduisent les choix à faire. L'OMS insiste sur un point : même s'il y a huit thématiques, la ville n'est pas obligée d'agir de manière frontale sur toutes. Il est d'ailleurs plus raisonnable de ne pas s'investir que les huit en même temps. Il est possible d'en sélectionner deux ou trois, mais en arrière-plan avoir une veille sur les autres. Ainsi, lorsqu'un projet est mené au cœur de ces dernières, un regard doit être posé pour qu'il ne se fasse pas en dépit du sens que porte la démarche Villes Amies des Aînés. Ensuite vient le travail de retour sur expérience : des bilans, une analyse, des synthèses et une évaluation. Cela doit être restitué avec les acteurs. Il faut avoir l'honnêteté de dire que tout n'a pas pu être fait, que certaines mesures n'ont pas eu le résultat attendu : le droit à l'expérimentation, le droit de se tromper existe dans la démarche Villes Amies des Aînés. Et c'est d'ailleurs très important d'en avoir conscience car ce sera la base pour redémarrer une nouvelle phase. De plus, ces « échecs » doivent être divulgués entre les villes membres du RFVAA, et c'est tout l'intérêt d'être en réseau, car cela permettra à d'autres villes d'éviter de perdre du temps et de l'argent dans des initiatives qui ont des résultats faibles.

Le Guide Français des Villes Amies des Aînés est un outil structurant. Il est amené à être complété. Des modules-vidéos sont prévus pour la fin d'année. Il va y avoir également une mise en place de formations avec le CNFPT, des journées d'échange dans les régions qui le souhaitent...

En tant que coordinateurs de cet ouvrage, nous souhaitons remercier les personnes qui ont travaillé à nos côtés pour la rédaction de ce guide :

- Floria Finot et Angélique Philipona, stagiaires à la mairie de Dijon dans le cadre du Master 2 Vieillesse et Société aux Universités Bourgogne et Franche Comté.

- Eileen Pena, stagiaire à l'Association Pour l'Innovation et la Longévité dans le cadre de son Master 1 Géographie et Aménagement à Lyon III.

Nous souhaitons également remercier les financeurs du projet ELAN et de cet ouvrage. Leur confiance nous a largement permis de développer le réseau de Villes Amies des Aînés en France.

Villes Amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social.

Concept et mise en perspectives.

**Animation par Jean-Michel Caudron,
Consultant en ingénierie gérontologique**



**Introduction par Serge Guérin,
Professeur à l'ESG-MS, Membre du comité éthique et scientifique du
RFVAA**

Villes Amies des Aînés se différencie d'autres dispositifs en évitant la tentation du cloisonnement des personnes âgées, ou une approche très condescendante. Les êtres humains, jusqu'au dernier jour de leur vie, ont leur autonomie. « Seniors » reste encore le terme le moins stigmatisant. « Personne âgée », « âgés », tous ces termes sont encore des références au fait d'être plus âgés que d'autres : mais un bébé de deux jours est âgé de deux jours. A quel moment prend-on de l'âge ? Cette désignation des personnes âgées se fait donc en opposition avec d'autres. La société en général stigmatise, laisse pour compte ceux qui prennent de l'âge. Or l'âge ne nous révèle rien sur la personne. Ce qu'elle est, ce qu'elle a fait...

Le deuxième élément, très important, c'est le fait que vieillir est différent d'être malade. La

vieillesse n'est pas une maladie. La plupart des personnes qui prennent de l'âge ne sont pour autant pas malades. 93 % des plus de 60 ans sont en pleine forme. Pourtant, l'approche du vieillissement reste en lien avec les problèmes de santé. Une députée a un jour parlé de tsunami gériatrique : la grande majorité des personnes âgées restent en capacité d'autonomie. A ce propos, il faut bannir définitivement le terme « dépendance » : c'est tous les citoyens qui sont interdépendants les uns des autres. Parler de déficit d'autonomie est plus adapté. Il est vrai cependant que les personnes âgées sont en situation de fragilité. Mais les personnes en situation de handicap, les malades chroniques y sont trop régulièrement associés. Le déficit de la sécurité sociale n'est pas dû au vieillissement.

La démarche Villes Amies des Aînés place la question du territoire au centre des réflexions. Comment réinventer le territoire pour l'adapter aux réalités vécues par ses habitants ? Ils ont chacun leurs particularités, leur accès aux services et en particulier aux services de santé. Selon où l'on vit, on ne vit pas de la même façon, on ne vieillit pas de la même façon.

Quelle conception a-t-on de la personne âgée ? Dans une maison de retraite, les patients sont désignés par le nombre de « lits » : « vous restez allongé et surtout vous ne bougez pas », un peu comme s'il fallait qu'ils restent sages. Or, ils ont le droit de ne pas être sages. Tous les « vieux » ne doivent pas être enfermés dans la même logique : il y a plusieurs façons de vieillir. Les élus ont tendance à se revendiquer comme l'élu de la jeunesse : c'est plus vendeur que l'élu de la vieillesse. Mais même être jeune recoupe des diversités très différentes, cela ne veut pas dire grand-chose. Diversités de situations mais aussi d'attentes, et c'est l'enjeu pour les territoires d'y répondre. Pour ne pas passer à côté de ces enjeux, les personnes âgées doivent être incluses dans le processus. Une démocratie durable moderne se construit avec les citoyens et les citoyennes quel que soit leur âge. Il ne s'agit pas de tout faire pour eux, il s'agit bien de faire avec eux. En tout cas c'est un très bon moyen d'économiser : un projet qui est mis en place à partir de besoins identifiés sur des stéréotypes a peu de chance d'être utile. C'est une pure perte.

L'Environnement social

Lien social et solidarité

Expériences innovantes

Dijon

Françoise Tenenbaum,

Adjointe au Maire Déléguée à la Solidarité, à la Santé et aux Personnes Âgées ; Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne et du CCAS de

Dijon

La démocratie participative au cœur du lien social et de la solidarité

Un travail de collaboration entre la Ville et les commissions de quartier. Profiter d'instances de démocratie participative déjà existantes pour encourager la participation des aînés afin qu'ils puissent s'exprimer sur les choix qui sont faits par la municipalité concernant l'ensemble de la ville et toutes les générations.



Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes-amies des Aînés

« La dynamique Ville-amie des Aînés en France.

Du concept à la réalité, une démarche pour bien vivre ensemble. »



La démocratie participative à Dijon

De nombreux lieux valorisent l'expression et la réflexion autour de l'Age. Parmi celle-ci on peut en particulier noter deux types différents.

→ Des lieux de recherche et d'actions :

- PGI-BFC
- Université de Bourgogne
- Gérotopôle

→ Des lieux d'échanges et d'informations

- Le CODERPA
- Le comité de la Semaine Bleue
- Commissions de quartier
- Observatoire de l'âge

« Villes-amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social » : Lien social et Solidarité

Réseau Francophone
des Villes Amies des Aînés

AFFILIÉ AU RÉSEAU MONDIAL OMS
DES VILLES ET COMMUNAUTÉS AMIES DES AÎNÉS ©

La clé c'est l'inclusion des aînés dans la société. Il faut donc aller au-delà des structures citoyennes entièrement dédiées aux personnes âgées. Leur engagement se retrouve dans tous les échelons communaux : élus, membres du conseil municipal, responsables d'associations, bénévoles, membres d'associations. Ils sont impliqués dans notre vie citoyenne. Dijon a créé l'Observatoire de l'âge, instance de participation des aînés mais les aînés sont également inclus dans la totalité des démarches : Pôle de Gérontologie Interrégional de Bourgogne et Franche Comté, CODERPA, Comité de la Semaine Bleue, OPAD⁶ (2400 adhérents), commissions de quartier... L'objectif c'est la démocratie participative. Comme le prône l'OMS, il est naturel d'avoir des instances où les citoyens puissent s'exprimer, les aînés mais aussi les autres. Dijon est divisée en neuf sous-territoires, chacun ayant une commission de quartier. Un budget géré par la commission leur permet de réaliser différentes opérations, des aménagements. On peut améliorer la ville pour qu'elle réponde à la demande des citoyens. Les aînés qui s'investissent dans les commissions de quartiers ne sont pas là pour mettre en place des outils ou des dispositifs qui leur sont uniquement dédiés mais ils agissent là pour le bien de tous. Le comité de quartier que je préside a proposé divers types d'actions : la création de jardins partagés, une déambulation permettant de mieux cibler les besoins en termes de toilettes publiques, de bancs, d'assis-debouts. Le principe est de travailler ensemble, dans les divers domaines et territoires de la ville. Pour l'habitat, le PLH⁷ inclut des dispositifs spécifiques aux aînés comme les vill'âges bleus, des logements adaptés, des parcours résidentiels. Pour répondre aux goûts des aînés, nous travaillons avec l'élue à la culture et la direction de la culture afin de mettre en place les spectacles demandés (par exemple des opérettes).

L'Observatoire de l'âge, créé dans le cadre de Villes Amies des Aînés est une instance dédiée aux aînés. Il est composé de plusieurs collègues : élus de la ville, représentants d'institutions, associations, habitants de la ville (ils ont été tirés au sort après candidature). Cela permet aux élus d'être mieux au courant des besoins : le guide des seniors dijonnais a été refait, un guichet unique d'information, La Maison des Seniors, a été créé. On y est accueilli et renseigné sur toutes les activités à Dijon (et pas seulement celles réservées aux plus âgés), sur les informations médico-sociales ou médicales, on peut même y avoir des idées de sorties avec ses petits-enfants.

⁶Office des Personnes Agées et Retraités de Dijon : l'association de loisirs des seniors dijonnais

⁷ PLH : Plan Local de l'Habitat

Question du public :

« ADOMA. Est-ce que du personnel a été mis à disposition à la Maison des Seniors ? »

Françoise Tenenbaum :

La Maison des Seniors est effectivement gérée par du personnel municipal mais les associations et institutions partenaires peuvent venir faire des permanences. On avait appliqué le même principe pour la Maison de la solidarité. Ça fonctionne très bien car cela permet ensuite aux différents intervenants de se mettre ensemble pour répondre aux cas les plus complexes. Recréer le lien social chez nos aînés implique la transversalité des démarches et des projets et la rencontre des publics et de générations fort différents.

Acteurs & partenaires

Carole Gadet,

Chargée des projets intergénérationnels au Ministère de l'Éducation

Nationale et Fondatrice de l'association Ensemble demain

L'intergénérationnel dans l'éducation

Enjeux et Présentation des ateliers intergénérationnels éducatifs sur le temps scolaire et périscolaire ; programme « Ensemble demain », projet innovant, soutenu par le ministère de l'éducation nationale en 2011 et développé au niveau national et international aujourd'hui. Présentation du livre « Carnet de voyage intergénérationnel » et de la collection de livres « ensemble demain ».



Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes-amies des Aînés

« La dynamique Ville-amie des Aînés en France.

Du concept à la réalité, une démarche pour bien vivre ensemble. »

Les enjeux de l'intergénération pour le champ scolaire

-Développer chez les élèves la culture du «vivre ensemble» et les valeurs fondant le respect et la tolérance

-Consolider les apprentissages

-Renforcer le lien social, la lutte contre la violence, l'illettrisme en développant des partenariats entre générations tant pour favoriser la réussite éducative que pour encourager l'engagement collectif des aînés

« Villes-amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social » : Lien social et Solidarité



Mon travail se situe à la fois sur le national et l'international. Je suis chargée de mission pour développer cet axe intergénérationnel dans les académies. L'objectif est de sensibiliser le public, les équipes éducatives, de les former à cette thématique de l'intergénération. Je suis également la fondatrice de l'association « Ensemble demain » en partenariat avec l'éducation nationale. C'est une association parrainée aujourd'hui par Hubert Reeves, Eric Orsenna, par Edgar Morin, anciennement par Albert Jacquard. Cette association permet aussi l'organisation de conférences, de formations, d'animation pédagogique pour les collectivités, pour les associations sur cette thématique de l'intergénérationnel. Alors, outre les valeurs évidentes de partage, d'échanges, de respect, de solidarité, l'entrée de l'intergénérationnel dans l'école permet d'aller plus loin dans la transmission des connaissances et des savoirs. L'école est dotée de programmes où chaque enseignant développe des stratégies d'apprentissage et la finalité de ce travail est la réussite scolaire de tous. Les projets intergénérationnels ouvrent la possibilité de compléter cet apprentissage et de favoriser cette réussite en fédérant les enfants autour d'un objectif commun complet et porteur de sens. Il mutualise les compétences de chacun, enseignants et intervenants. Ces ateliers ne se substituent jamais à l'enseignant et à son travail. Ils sont là pour favoriser et enrichir la réflexion des équipes en apportant le sens aux apports théoriques de l'école. Donc quels sont les enjeux? Monsieur Peillon en 2013 et monsieur Hamon en 2014 ont envoyé des notes à tous les recteurs d'académies pour expliquer officiellement l'enjeu de l'intergénérationnel pour le champ scolaire. Le développement de l'axe intergénérationnel dans les établissements scolaire permet :

- De développer chez les élèves la culture du vivre ensemble et les valeurs de respect de tolérance et de solidarité en renforçant le lien social
- De favoriser la réussite éducative et l'apprentissage des élèves,
- De développer les compétences du socle commun, notamment dans les domaines de la maîtrise de la langue française, de la culture humaniste, de l'éducation à la responsabilité civique et morale, de l'accession à l'autonomie et de l'acquisition de l'esprit d'initiative.
- De favoriser le travail sur les questions historiques et mémorielles
- De lutter contre la violence, l'illettrisme et le décrochage scolaire notamment en développant des partenariats intergénérationnels dans les écoles, collèges, lycées, universités pour favoriser la réussite éducative et encourager l'engagement collectifs des aînés.

Quels sont les projets intergénérationnels ? Qu'est-ce qu'un projet intergénérationnel sur le plan scolaire et périscolaire? Notre équipe est régulièrement sollicitée aujourd'hui pour les rythmes scolaires bien sûr. Ce sont des retraités isolés, des associations de retraités, des établissements pour retraités, des centres de jour spécialisés, des hôpitaux, des parents d'élèves qui peuvent s'investir dans un travail bénévole avec des écoliers, des collégiens, des lycéens et des étudiants, sur le temps scolaire ou périscolaire en apportant leurs compétences lors d'activités pédagogiques prévues au projet d'écoles ou au projet d'établissement. Tous les domaines sont concernés : éducation sociale et civique, histoire, mémoire et patrimoine, maîtrise de la langue, éducation artistique, éducation physique et sportive, sciences, arts visuels, éducation musicale, nouvelles technologies d'information. Cela s'opère beaucoup en atelier, notamment autour des ateliers informatiques. Aujourd'hui les ordinateurs, les tablettes tactiles sont des outils importants. L'association Old'Up a d'ailleurs été évoquée ce matin. Voici quelques exemples de ce qui est typiquement développé :

- Des projets d'actions citoyennes : les classes travaillent en partenariat avec des étudiants d'université, de grandes écoles, des retraités, des théâtres, des centres culturels.
- Des projets interculturels et intergénérationnels autour de la lecture, du conte, du théâtre, de la poésie, de la comédie musicale, des sciences de la terre et de la vie, de la littérature, de la philosophie, de l'hygiène, de la santé, de la nutrition, du sport, des nouvelles technologies, etc...
- Des projets autour de l'histoire du patrimoine et des projets d'échanges internationaux.

Chaque année, des formations, des animations pédagogiques sont proposées un peu partout en France, en partenariat avec les collectivités et avec notamment la MGEN, la mutualité française et les académies, les associations qui le souhaitent. Il y a également des opérations de sensibilisation aux acteurs locaux.

Villes Amies des Aînés est une démarche très intéressante, et cette vocation de réseau était essentiel pour agir. Pour plus de renseignements, il est possible de se reporter au site du ministère de l'Education Nationale (rechercher « intergénération » sur eduscol) , et sur le site d' « Ensemble demain ».

Question du public :

Catherine Belkhodja, Présidente de différentes associations.

« Tout cela est très intéressant. Peut-être que vous avez expliqué davantage dans le guide comment vous travaillez avec les associations. Apparemment vous travaillez avec des bénévoles mais est-ce que vous construisez des projets à plus long terme avec une vraie politique de projet un peu plus ambitieuse avec les associations et comment ça se passe? »

Carole Gadet

« Le fort du projet, et c'est pour cela qu'on est très sollicité par les collectivités et également par les CCAS et les associations, c'est qu'on est dans le pédagogique. Tous les projets sont déclinés en fonction des programmes scolaires et effectivement nous travaillons en réseau avec de nombreuses associations qui, en fonction de leurs compétences, vont être impliquées dans divers projets. Il y a vraiment tout un travail de fond que l'on fait au départ : diagnostic, puis montage de projets pédagogiques. C'est ce que je dis lors de mes formations et des conférences, un projet intergénérationnel ne s'improvise pas, on prend le temps au départ de monter le projet avec tous les acteurs et ensuite on lance le projet pour qu'il soit sur la durée. Il ne s'agit pas de faire « effet vitrine ». Il y a vraiment une demande, dans certains endroits, dans certaines académies, on ne peut même plus répondre aux demandes tellement on a d'enseignants intéressés. Je suis aussi chargée de missions dans l'académie de Paris, et il y a certains quartiers parisiens où je n'ai plus assez de maisons de retraite ni de clubs du troisième âge. Cette demande, c'est parce que les enseignants sont ravis, c'est un équilibre pour leur classe. Au niveau pédagogique ça apporte énormément aux élèves aussi bien qu'aux personnes âgées »

Autonomie, services et soins

Introduction par Serge Guérin

L'objectif est de bien vieillir pour être bien dans la société. Si l'on parle de « Biopouvoir », de « Biopolitique » comme le disait Michel Foucault, il y a de fortes pressions pour que les gens prennent soin de leur santé. L'objectif est le bien-être pour soi et avec les autres, dans la société. Pour continuer sur l'idée de Michel Foucault, la question est aussi : comment les plus faibles, les plus fragiles, les plus malades peuvent eux-mêmes intervenir sur leur situation? Daniel Defert, sociologue, a montré, à partir de l'exemple du SIDA, que les malades peuvent aussi agir avec le médecin, qu'ils peuvent aussi agir par rapport à la maladie. Les malades sont des acteurs de leur maladie. Bien vieillir c'est pour que les personnes soient autonomes ou le moins déficitaires en autonomie. Une des façons d'être autonome et une des façons de conquérir son autonomie, c'est justement d'être acteur très directement du soin du bien vieillir des services auxquels on va demander. C'est d'ailleurs aussi aux personnes âgées d'alerter les décideurs sur cette thématique. Ils doivent être acteurs.

Expériences innovantes

Angers

Maxence Henry,

Adjoint au Maire en charge des Personnes Âgées

La démarche d'aide aux aidants

Face aux enjeux de maintien à domicile, du soutien à l'autonomie, la ville d'Angers a souhaité améliorer sa démarche d'aide aux aidants. Plus de 60 % des aidants ne sont pas des professionnels et la ville connaîtra une augmentation de 60 % de personnes dépendantes dans les six ans à venir. L'organisation d'une offre de service public s'avère donc primordiale. Une première étape dans l'amélioration des services proposés, c'est matérialisée en 2013, par la création d'un espace de ressources pour les aidants. La force de ce lieu repose notamment sur une animation collégiale de

différents acteurs des champs social, sanitaire et médico-social, tant professionnels qu'associatifs. Cette plateforme globale gérontologique permet d'apporter conseil, information, animation, soutien et répit pour les aidants à tous les stades de la vie de la personne aidée.



Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes-amies des Aînés

« La dynamique Ville-amie des Aînés en France.

Du concept à la réalité, une démarche pour bien vivre ensemble. »

La démarche d'aide aux aidants d' Angers : quelques chiffres clefs

- 1136 aidants naturels aidés par le CCAS en 2013.
- 60% des aidants ne sont pas des professionnels.
- Un ratio aidants/aidés de 3,3 en baisse. (< moyenne métropolitaine)
- + 63% de personnes dépendantes sur la période 2006-2020
- 20% des angevins ont plus de 60 ans (33% en 2020)



« Villes-amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social » : Autonomie, services et soins



Les aidants sont des personnes qui sont fortement en souffrance parce qu'elles ne prennent pas le temps de s'arrêter, de se reposer. Souvent elles deviennent d'ailleurs plus en souffrance que les personnes qu'elles accompagnent. Il y a un autre phénomène : c'est quand même la première fois dans l'humanité que nous avons des aidants qui ont l'âge d'être aidés, c'est à dire qu'on a fréquemment des aidants qui ont 70 ans, mais qui aident des personnes qui ont 70, 80, 90 ou 100 ans, c'est quand même assez exceptionnel. Ces personnes ne doivent pas être oubliées et c'est la raison pour laquelle à Angers il y a eu la mise en place des éléments d'accompagnement pour ces aidants pour leur permettre de se poser. Alors rapidement, nous avons organisé cela autour de six services.

La porte d'entrée est « l'espace bien vieillir » qui est au centre d'un quartier multigénérationnel mais aussi multiculturel, celui de la Roseraie. C'est un numéro vert, c'est une plateforme, un espace de ressource, d'accueil et d'orientation des aidants. Cet espace des aidants, donc « l'Espace Bien Vieillir », regroupe plusieurs organisations, tel que le CLIC, le pôle gérontologique, le CCAS, ainsi que la MAIA, France Alzheimer ainsi que d'autres types d'associations. C'est vraiment une plateforme d'accueil, de centralisation, d'information, de coordination, d'orientation et de formation aussi dans certains cas. C'est vraiment le pilier central

de la politique en faveur des aidants à Angers.

Il a aussi été mis en place une plateforme d'accompagnement et de répit précisément pour ces aidants. C'est au sein d'un EHPAD, tout près de cette plateforme d' « espace Bien Vieillir ». Cela permet vraiment d'accompagner les aidants et leur permettre de se poser, de se reposer. Bien souvent, les aidants estiment qu'il n'est pas légitime de se reposer. Ils finissent souvent épuisés, parfois ils meurent avant les personnes aidées. Donc cette plateforme est absolument essentielle. Généralement, la personne qui est aidée dans ces cas-là est en accueil de jour ou en accueil temporaire.

La ville d'Angers propose aussi « Bol d'Air » : c'est l'occasion de groupes de parole, une demi-journée par semaine dans trois EHPA de la ville. La solitude est importante auprès des personnes âgées mais aussi beaucoup auprès des aidants. C'est essentiel de libérer cette parole pour pouvoir exprimer son ressenti, et se sentir moins seul. 60 % des aidants sont des personnes non professionnelles, c'est souvent le conjoint mais pas uniquement.

Quatrième possibilité pour les aidants, c'est le centre d'animation et de vie sociale qui est particulièrement actif à Angers et qui propose tout au long de l'année des activités culturelles, musicales, des animations qui sont pour la plupart gratuites mais pas toutes, et qui sont à destination des personnes âgées en établissement, à domicile. Mais ces activités s'adressent aussi aux aidants. C'est un travail remarquable qui est fait par ces équipes-là.

Cinquième possibilité, c'est le service de soutien à domicile, qui est là aussi très développé au sein du CCAS à Angers. C'est un travail d'accompagnement et de veille pour identifier les aidants en difficulté.

Cette politique volontariste est essentielle d'autant que le paradigme actuel est le soutien à domicile. Cela implique de soutenir les aidants.

Jean Michel Caudron :

Pouvez-vous préciser le travail spécifique que vous réalisez auprès d'une partie de la population en utilisant le réseau Villes Amies des Aînés et cette dynamique auprès de personnes âgées immigrées ?

Maxence Henry :

Absolument, on s'est rendu compte que sur ce quartier de la Roseraie, 16% de la population est d'origine immigrée et nous avons une vraie souffrance des personnes âgées

immigrées pour la simple et bonne raison que souvent ils sont seuls, les enfants sont souvent partis vivre ailleurs, et qu'elles n'ont pas beaucoup de réseau social ou amical. On a une vraie difficulté, une vraie population en souffrance, qui maîtrise plus ou moins bien la langue mais qu'il faut évidemment pouvoir accompagner et aider. On a mis en place tout un diagnostic sur ce quartier grâce aux conseils de quartiers et au réseau, pour pouvoir mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs et de démarches dont l'un étant un café hebdomadaire exclusivement destiné à ces personnes qui permet là aussi de libérer la parole et de pouvoir sortir de cet isolement. C'est vraiment une particularité qui ne nous avait pas marqué au départ et c'est un certain nombre d'acteurs de terrains qui ont attiré notre attention sur ces personnes-là. Elles ne font pas parler d'elles, on ne les voit pas forcément parce qu'elles ont du mal à sortir de chez elles. Or, elles sont en souffrance et le rôle des politiques c'est d'accompagner les personnes fragiles quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Il nous a semblé absolument nécessaire de pouvoir les accompagner et de mettre en place des activités aussi spécifiques à ces personnes immigrées.

Jean-Michel Caudron :

Cette action ne sera pas dans le guide dont on a parlé ce matin, mais dans un autre guide que je suis en train de préparer pour le Ministère de l'Intérieur, qui se veut donner des pratiques inspirantes pour les collectivités locales pour permettre l'accès au droit commun pour des personnes âgées immigrées. C'est co-porter avec l'Audace et donc il sera disponible à partir de novembre.

Question du public :

« Bonjour. Gérard Vilain, Président de la Fédération Nationale des Aînés Ruraux, Générations Mouvement, adhérent à AgePlatform à Bruxelles, membre de MONALISA. Notre mouvement est composé de 500 000 adhérents sur 86 départements. Début 2013, un partenariat a été signé avec la CNSA pour un projet concernant l'aide aux aidants. Un support pédagogique a même été réalisé avec DVD. Une formation a été dispensée à une cinquantaine de médecins bénévoles. Le problème est de trouver les aidants : comment les rencontrer ? Générations Mouvement souhaite donc travailler avec Villes Amies des Aînés pour en contacter et approfondir l'aide aux aidants. »

Réponse de Maxence Henry :

« C'est en effet un vrai problème, c'est une population un peu cachée. C'est l'accompagnement à domicile qui est la principale porte d'entrée. C'est bien souvent les CCAS, par la distribution de repas à domicile, en prodiguant des soins, qui sont des veilles. Les acteurs médicaux sont intégrés aussi dans ce rôle de veille mais c'est plus difficile. En définitive, il y a presque une certaine honte de la part des aidants à se manifester. Ceci est beaucoup plus récurrent lorsque c'est le conjoint qui est aidant, et encore plus lorsque c'est une femme. Il est considéré normal que le conjoint gère cette situation. La conséquence est que le conjoint ne prenne plus de temps pour lui : or, c'est essentiel. »

Remarque du public :

« Depuis 2005, il semble que la souffrance des aidants soit réellement prise en compte, qu'ils soient professionnels ou familiaux. Les groupes de parole, les formations sont de gros apports. Il existe également des formations informelles, humaines, en Suisse, de 18h, ce qui impose que lorsque une personne atteint des stades de dépendance GIR 1, 2, ou 3 elle ne soit approchée que par des personnes ayant reçu cette formation. »

Sceaux

Monique Pourcelot,

Adjointe au Maire déléguée aux Seniors et à la vie locale

Ateliers Mobilité Adaptée

Comment favoriser le maintien d'une mobilité active chez les seniors? La Ville expérimente en partenariat avec le Centre de Ressources et d'innovation Mobilité Handicap (CEREMH) la mise en place d'un Atelier Mobilité Adapté à destination de seniors et également de personnes en situation de handicap. Cet atelier qui doit se dérouler en trois phases consiste en : un diagnostic mobilité, des essais d'aides à la mobilité, une formation à leur utilisation. L'atelier est animé par des professionnels; ergothérapeutes, enseignant spécialisé dans la conduite à vélo, qui exercent sur la plateforme d'essai de mobilité adaptée du CEREMH en région parisienne.



La Ville de Sceaux est proche de Paris, elle compte aujourd’hui plus de 20 000 habitants et a la particularité d’avoir une population de 8 000 étudiants. Elle fait partie de la communauté d’agglomération des Hauts-de-Bièvre. La ville est connue pour son parc départemental dessiné par André le Nôtre et la Coulée verte du sud parisien, voie aménagée pour diverses pratiques sportives et de loisirs.

L’essor de la pratique du vélo à Sceaux est celui d’une volonté affirmée de valoriser ce mode de déplacement et de créer les conditions qui permettent son utilisation : («zones 30», circulations douces, aménagements urbains, plan vélo...). Depuis 2010, la ville organise une journée «vélo en ville» qui vise à encourager les citoyens à changer de comportement en matière de déplacements et notamment à utiliser davantage le vélo au quotidien.

Les élus ont souhaité que le public senior et les aînés, qui représentent environ 23 % de la population (dont 11 % de personnes âgées de plus de 75 ans) soient associés à cette promotion de la pratique du vélo. Les actions préventives initiées par la ville visent à amener le public âgé vers ce mode de déplacement, mais aussi à «réapprendre» à se déplacer en toute sécurité en situation urbaine. En novembre, une première rencontre a été organisée lors d’une réunion du conseil consultatif des aînés (en la présence d’élus) avec des membres du Centre de Ressources et d’innovation Mobilité Handicap (CEREMH). Cette équipe développe notamment des actions autour de l’accessibilité et des aides personnelles à la mobilité. Une ergothérapeute et un enseignant à la conduite du vélo spécialisé sur le handicap et le vieillissement sont intervenus. Après avoir présenté différentes familles de vélos, adaptés à différentes situations : fatigue, douleurs dorsales,

problème d'équilibre, handicap, ils ont abordé la question du déplacement en circulation urbaine. A la suite de cette rencontre, il a été proposé à l'équipe du CEREMH de construire un partenariat à titre expérimental avec la ville autour de deux actions : animation d'un Atelier Mobilité Adapté et présence à la « journée vélo en ville » qui a eu lieu le 17 mai 2014.

Le lundi 12 mai, au foyer-logement les Imbergères, établissement géré par la ville, un après-midi de sensibilisation autour de la mobilité active a été organisé. L'atelier s'est déroulé en deux phases distinctes :

- Une sensibilisation autour des aides à la mobilité sous forme d'une rencontre d'information et d'échanges avec le public.
- Une démonstration et des essais de matériels adaptés à la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap dans un circuit fermé.

35 seniors et aînés âgés de 65 à 90 ans ont participé à cet après-midi, dont 20 résidents du foyer-logement. Nous avons pu apprécier à la fois la qualité et l'interactivité de cette intervention ainsi que la disponibilité et la présence rassurante de l'équipe du CEREMH lors des essais du matériel adapté. Il est également à noter la grande diversité et la pertinence des questionnements des participants, dont voici quelques exemples : Comment sécuriser le partage des espaces publics entre piétons, cyclistes, utilisateurs de patinettes...? Y a-t-il des aides aux financements de matériel adapté (Vélo Assistance Electrique...) ? Quelles sont les adaptations du mobilier urbain à envisager pour favoriser le développement d'une pratique durable du vélo ou de matériels adaptés chez les seniors? Est-il envisageable de prévoir l'utilisation de ces vélos et matériels adaptés en site urbain non protégé lors de séances expérimentales d'atelier mobilité? Des premières réponses ont été apportées par le conseil municipal du 19 juin 2014 qui a voté la reconduction d'un système d'aides accordées aux particuliers qui souhaitent acquérir un Vélo à Assistance Electrique neuf (V.A.E). Cette initiative, mise en place en 2011 par la Ville, s'inscrit dans une politique de développement des circulations douces. D'autres questions demandent une réflexion plus approfondie.

Les participants ont apprécié cette rencontre, certains ont toutefois beaucoup de difficultés à se projeter. Il semble que ces types d'ateliers de sensibilisation et de prévention doivent toucher l'ensemble des seniors, y compris ceux âgés de 65 à 75 ans.

Acteurs et partenaires

Claude Dumas,

Directeur Général du Centre de Ressources et d'innovation Mobilité et Handicap (CEREMH)

Pour une politique de mobilité adaptée aux besoins des aînés



Le maintien de l'autonomie de déplacement est une condition essentielle de la prévention de la dépendance. Il nous paraît donc indispensable d'envisager les possibilités d'organisation des politiques de mobilité susceptibles de favoriser cette autonomie. Si l'accessibilité des transports publics est une de ces conditions, elle n'est pas suffisante, l'offre de transports publics ne pouvant répondre aux besoins très spécifiques des personnes âgées ou tout simplement est inexistante sur certains territoires. Au-delà des questions d'accessibilité, il est donc indispensable d'envisager les actions permettant de compléter cette offre de transport. Nous présenterons les pistes pouvant être explorées par les collectivités en vue de cet objectif que se soient par la formation des usagers ou le développement de nouveaux services de mobilité.

Le CEREMH est un centre d'expertise national pour la CNSA surtout pour les questions de mobilité. Il a trois missions :

- une mission d'information en direction des usagers et des professionnels
- une mission de formation orientée vers les professionnels et les usagers
- une mission d'innovation : le CEREMH se doit de répondre aux besoins décelés au travers des enquêtes qui sont menées.

Le CEREMH fonctionne beaucoup en *living labs*, comme l'exemple de Sceaux l'a montré. L'interaction avec les personnes âgées est privilégiée. Les remarques sont toujours très pertinentes. Ce travail permet au CEREMH de mettre en place des politiques de mobilité. Depuis 2005 a émergé un postulat selon lequel l'accessibilité allait résoudre tous les problèmes de mobilité, or c'est plus complexe. Il manque clairement des « chaînons » entre les différents investissements faits en faveur de la mobilité.

Qu'est-ce que la mobilité pour les personnes âgées ? Un élément de réponse essentiel déjà évoqué plusieurs fois au cours de ces Deuxièmes Rencontres du RFVAA est l'anticipation. En effet, la mobilité des seniors évolue vers une restriction des capacités de déplacement. Pour anticiper, il faut conserver une mobilité la plus active possible. C'est pour cela que les Ateliers Mobilité sont à l'intention de personnes qui sont encore autonomes afin qu'elles aient accès aux solutions. Le constat actuel est qu'une fois que les seniors ne conduisent plus, il n'y a rien à leur proposer. Il faut qu'ils aient une connaissance des produits que sont les aides à la mobilité. Mais pas seulement, puisque ces aides sont en lien avec des services : comment on les finance par exemple ? Des services de mutualisation, de partage peuvent être imaginés et développés. Une résidence pour personnes âgées peut avoir trois scooters électriques à la disposition de l'ensemble de ses résidents. L'espace public reste difficilement prévisible quant aux difficultés rencontrées. La loi de l'accessibilité n'a pas du tout considéré les personnes âgées dans la conception des normes : le cas employé est le fauteuil roulant pour un jeune paraplégique. En quelques exemples, plusieurs aménagements sont inappropriés : les garages à vélo, les pistes cyclables équipées contre les scooters mais par conséquent aussi contre les tricycles...

Un point essentiel, c'est l'accompagnement. Le CEREMH propose un abord global de ces questions de mobilité de façon à accompagner les collectivités dans la mise en place d'une vraie politique à destination de ces publics. Les trois piliers sont :

- l'accompagnement des usagers : information, formation (d'où les Ateliers Mobilité)
- les infrastructures : les usagers n'ont pas de retour sur les PAV et les diagnostics

d'accessibilité. Le CEREMH a donc développé des outils de système d'information géographique, des outils de conception d'environnement

- l'émergence de services de mobilité adaptés : l'auto-partage, le covoiturage, les vélos en libre-service ne sont pas conçus pour les personnes à mobilité réduite. Un outil vient donc d'être créé : un réseau social adapté aux Personnes à Mobilité Réduite pour que leurs besoins spécifiques ne les empêchent pas d'accéder à ces formes de déplacement.

Questions:

« J'ai vu des voiturettes électriques dans les centres commerciaux à l'étranger. Est-ce que le CEREMH mène une politique incitative dans les supermarchés ? »

Réponse de Claude Dumas :

« En Grande-Bretagne il y a 350 000 utilisateurs de petits scooters électriques. En France, il n'y en a que quelques milliers, il n'y a pas même pas de chiffres précis. Là, il y a réellement des solutions très intéressantes. On peut y ajouter les tricycles, les VAE qui sont très utilisés dans les pays voisins tels que l'Allemagne ou les pays scandinaves, et autres. De plus, ce sont des solutions de mobilité moins onéreuses que la voiture. Or, ces questions de budget sont à prendre en compte dans la diminution du pouvoir d'achat des seniors. Ces formes de mobilité sont actives, ce qui est un plus en termes de prévention. Pour les collectivités, c'est un point fort de mener une politique d'accompagnement dans les changements d'habitude de mobilité des personnes âgées. Ce n'est pas au CEREMH de financer les centres commerciaux pour mettre à disposition ce type d'outil. Ils sont très capables de le faire eux-mêmes : il faut qu'ils comprennent qu'il y a un intérêt. Aux Etats-Unis, à Disneyworld par exemple, il y a 200 scooters à l'entrée : cela répond à un besoin et à une demande du public. Aujourd'hui le stéréotype est que la personne âgée ne se déplace pas. Les solutions proposées sont encore trop souvent limitées au déambulateur ou au fauteuil roulant. Pour pouvoir faire de même qu'à l'étranger, il faut faire évoluer les mentalités des professionnels. Le CEREMH intervient à ce niveau en dispensant des formations destinées à ce public, y compris les médecins qui n'ont pas une grande connaissance de ces dispositifs.

L'environnement bâti

Espaces extérieurs et bâtiments

Introduction par Serge Guérin

L'espace public joue un rôle essentiel dans l'autonomie des personnes. Il n'est pas possible de mener une politique incitative à sortir du domicile si dans le même temps l'extérieur représente une série d'obstacles. C'est donc un besoin : le territoire doit être bienveillant. Cela peut être des rues éclairées, des trottoirs entretenus mais c'est aussi toute une série d'accompagnement pour renforcer un sentiment de sécurité dans la rue. Il faut rompre avec les craintes de sortie à l'extérieur du domicile. Il faut aussi interroger le territoire au regard de l'intergénérationnel : est-ce qu'il crée des passerelles ? Il ne faut pas faire des obligations de rencontre, mais les permettre. Pour illustrer ces propos, prenons en compte la formule d'Isaac Newton « les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ». L'environnement bâti et extérieur, c'est donc comment on invente des ponts autour de la question de l'intergénérationnel ?

Expériences innovantes

Besançon

Danielle Dard,

Adjointe au Maire déléguée aux solidarités, à la coordination des élus, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité des chances et au droit des femmes

Comment intégrer les besoins de déplacement dans la ville par les plus âgés ? Des solutions adaptées réussies grâce à une concertation avec l'ensemble des acteurs.

Les réflexions et besoins exprimés par les habitants, lors des groupes de travail de Besançon Ville

Amie des Aînés, ont conduit à proposer de positionner des points de repos pour les aînés, le long des rues parcourues par les piétons, en complémentarité des mobiliers divers déjà présents et utilisables sur l'espace public et les lieux de rencontre. Dans l'optique de la démarche Villes Amies des Aînés, il s'agissait de faire valider le choix des emplacements par des seniors, ayant des degrés d'autonomie variés, en s'appuyant sur leur expertise d'usage.



Les besoins exprimés par les bisontines et les bisontins lors des groupes de travail Besançon Amie des Aînés ont conduit à positionner des points de repos pour les aînés le long des rues parcourues par les piétons. La création d'un groupe d'experts d'usage a affirmé la volonté d'associer les aînés tout au long de la démarche. Il y a eu des tests des mobiliers par des aînés, test d'un prototype par les membres d'un groupe de travail, du Conseil des Sages, des Conseils Consultatifs d'habitants. Il s'en est suivi bien sûr quelques adaptations. Des déambulations ont permis la détermination finale des emplacements. Dans l'optique de la démarche Villes Amies des Aînés, il s'agissait de faire valider le choix des emplacements par des seniors ayant des degrés d'autonomie variés en s'appuyant sur leur expertise d'usage. De la même façon, une enquête de satisfaction a été réalisée six mois après la mise en œuvre, puis a été restituée aux services et aux habitants. Enfin la valorisation des équipements a été intégrée aux manifestations organisées par la ville, la Marche Bleue par exemple, afin de les faire connaître de tous.

Les assis-debouts sont un dispositif devant satisfaire une triple demande :

- Répondre aux besoins des aînés bisontins dans leurs déplacements piétons grâce à un mobilier permettant de faire des poses régulières. C'est de la mobilité douce. Diverses

études ont montré la nécessité de ces aménagements. Les habitants du centre-ville effectuent plus de la moitié de leurs déplacements à pied. Les seniors de 60 ans et plus effectuent un tiers de leurs déplacements à pied. Après 65 ans, un tiers des personnes évoquent la difficulté de marcher plus de 400 mètres.

- Répondre aux contraintes du patrimoine historique classé de la ville de Besançon : citadelle, centre historique, classement au patrimoine mondiale de l'UNESCO. Il ne fallait pas favoriser les problèmes de nuisances à la tranquillité publique.
- Favoriser le lien intergénérationnel : jeunes et moins jeunes, assis côte à côte sur des assis-debouts.

Dans le cadre des exigences de la démarche Villes Amies des Aînés, une méthodologie a été mise en place pour rester au plus proche des habitants : des questionnaires flash à l'issue de réunions publiques, dans les logements-foyers et les restaurants d'établissements, enquête par entretien auprès des publics, constitution de groupes de travail thématiques, constitution d'un groupe d'habitants mobilisable tout au long de la démarche, des évaluations.

Aux dispositifs de démocratie participative, s'ajoutent d'autres contraintes plus matérielles : le choix du mobilier, le choix des emplacements. La pertinence des assis-debouts est issue d'une réflexion des professionnels tenant compte de multiples exigences et contraintes : faible emprise au sol, confort de l'assise, praticabilité, matériaux résistants, design adapté au caractère urbain, conformité aux normes PMR, coût maîtrisé. A cela, il convient d'ajouter d'autres critères tels que la répartition équilibrée du mobilier, la longueur de l'assise, favoriser la rencontre et le dialogue, le développement durable. Ensuite, il a fallu valider les propositions des techniciens par un groupe d'experts d'usage : test des mobiliers par les aînés au niveau des modalités variables, des déambulations (par des aînés aux degrés de mobilité variables) pour la détermination finale des emplacements... L'architecte bâtiment de France, les urbanistes, les élus ont également participé à ces étapes de validation.

Pour le mobilier, la ville de Besançon a choisi de retenir un mobilier de type assis-debout de deux longueurs : 90 et 130 cm. La structure est en acier traité laqué de couleur grise, avec une assise en lame de frêne traité. Pour les déplacements, le choix a été de procéder en deux temps. Tout d'abord, une douzaine d'emplacements en hyper-centre ont été testés, répartis par moitié en modèle 90 et 130 cm. Une deuxième évaluation doit permettre de déterminer la seconde vague d'implantation d'aménagement en ce sens.

Pour conclure, dans le respect du protocole de Vancouver, il y a eu une évaluation des

meubliers installés par un groupe d'étudiants en BTS du lycée Pergaud de Besançon. Ils ont mené une étude d'observation, et des questionnaires aux utilisateurs. En voici quelques questions :

- Jugez-vous ce mobilier utile ?
- Ce matériel répond-t-il aux besoins des personnes ayant des difficultés de déplacement ?
- Faut-il continuer l'installation de ces bancs dans la ville ?

L'évaluation a été restituée aux participants. Des événements autour du matériel vont être mis en place pour une meilleure connaissance du dispositif. Aujourd'hui, il y a 14 assis-debouts à Besançon.

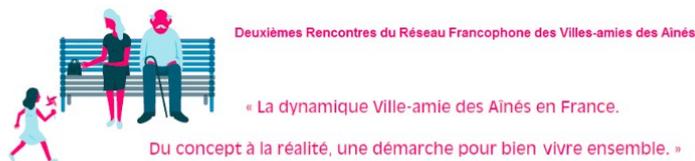
Nice

Julie Valbousquet,

Coordinatrice Atelier Santé Ville, Direction de la Santé Publique

4S : Saint-Roch, Sport, Santé, Seniors

Les personnes âgées peuvent vivre plus longtemps et en meilleure santé si elles conservent des liens sociaux et s'adonnent à une plus grande activité physique. C'est en ce sens que la Mairie de Nice avec l'Espace Partagé de Santé Publique (regroupant la Mairie de Nice, le CCAS, la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur, le Département de Santé Publique du CHU et l'Université de Nice Sophia Antipolis) a décidé d'aménager l'environnement urbain afin de promouvoir la mobilité des seniors, là où ils vivent. Ainsi, l'aménagement des espaces publics a dû être repensé. Ce projet a été mené dans un quartier-pilote de la ville, territoire pertinent pour faciliter les innovations et pour encourager les décloisonnements institutionnels et professionnels : le quartier St Roch. Un parcours de marche a été mis en place au sein du quartier et une évaluation, sous forme de coaching, a permis de connaître les retombées des aménagements réalisés et de l'accompagnement des seniors. Ce projet s'appuie sur une gouvernance participative et pluridisciplinaire, dans laquelle les citoyens ont occupé une place prépondérante (réalisation de réunions (focus groups) avec les personnes âgées, entretiens avec les associations et les commerçants du quartier). Ces différentes consultations publiques ont permis de lister les propositions de la population. Ce projet souligne la faisabilité d'intégrer la dimension santé à des politiques publiques de réaménagement urbain et démontre la plus value d'un travail en réseau.



« Villes-amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social » :
Espaces extérieurs et bâtiments

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
AFFILIÉ AU RÉSEAU MONDIAL OMS DES VILLES ET COMMUNAUTÉS AMIES DES AÎNÉS ©

Le projet 4S émane de l'Espace Partagé de Santé Publique : c'est un réseau qui regroupe plusieurs institutions qui souhaitent travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de vie des seniors dans le département des Alpes Maritimes. Le projet 4S englobe la ville de Nice, le CCAS, le département de santé publique et la faculté des sports (STAPS) de Nice qui ont travaillé ensemble au sein de l'Espace Partagé de Santé Publique. Ils ont pensé un parcours de marche de deux kilomètres accessible à toutes Personnes à Mobilité Réduite dans le quartier de St Roch. Ce projet doit répondre à deux volontés :

- Encourager les personnes âgées à sortir de leur domicile en leur proposant un environnement sécurisé
- Encourager les personnes âgées à pratiquer une activité physique quotidienne régulière. Pour pallier aux réticences de ceux qui ne voulaient pas sortir, un coaching personnalisé a été mis en place.

Ce projet a été pensé et mis en place à la fin de 2009. Il a été réalisé en trois ans :

- En 2010 : réalisation de focus-groups auprès des seniors du quartier. Cela a permis de définir avec eux le tracé du parcours de marche, les emplacements où ils souhaitaient disposer des bancs, des fontaines, repérer les lieux de difficultés avec le mobilier urbain. Il y a eu également des réunions avec les associations de quartier et de commerçants. Ainsi à la fin de l'année 2010 le tracé du parcours de marche a été modélisé.
- En 2011 : des travaux étaient prévus dans le quartier St Roch, notamment pour la mise en place d'une maison des associations et la rénovation de la place du marché. Ce calendrier a

permis de réaliser dans le même temps les travaux pour l'installation du parcours de marche.

- En 2012 : un coaching de trois mois a été proposé à un groupe de seniors dans le quartier St Roch par rapport à un autre quartier de la ville de Nice où il n'y avait pas d'aménagement urbain afin d'identifier à la fois les effets combinés et individuels du parcours de marche et du coaching personnalisé. Une enquête quantitative et qualitative a été réalisée à la fin du processus. Cette expérimentation a permis de démontrer qu'il y a une amélioration des capacités physiques et psychologiques des personnes qui ont suivi le coaching sur le parcours St Roch.

Ce tracé du parcours de marche passe par des arrêts de tramway. Cela correspond à un souhait des seniors. Les focus-groups avaient également révélé une volonté de tendre à une mixité intergénérationnelle : le parcours passe donc par la bibliothèque de la faculté de psychologie, des restaurants, des cafés, la maison des associations, la place du marché, des institutions du type de La Poste, la Mairie...

Il a fallu travailler avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie. Le parcours de marche a coûté 400 000 euros, l'aménagement des espaces publics coutent très chers. Par exemple, au niveau de la voirie, il y a eu des aménagements dits « en oreille de Mickey » pour réduire la distance de traversée de la chaussée aux carrefours : cela crée un environnement sécurisé. Mener un projet de ce type est très difficile s'il n'y a pas de réelle volonté politique. Le projet 4S a reçu une subvention de l'Agence Régionale de Santé de 57 000 euros. Ce fut un formidable appui pour que le Maire continue à s'investir de ce projet.

Le coaching personnalisé a pris fin. Il s'agissait d'un suivi réalisé par un coach pour un senior qui formule l'envie de sortir : c'était très coûteux. L'objectif était d'impulser une énergie première, et de leur donner envie de sortir ensemble par la suite. Cela permet aujourd'hui de créer du lien social, de faire perdurer l'initiative mais à moindre coût. La ville finance une association de seniors qui propose toutes les semaines des sorties en groupe sur le parcours de marche. Les seniors sortent maintenant ensemble sans être systématiquement accompagnés par les coachs de l'association.

La parole des seniors eux-mêmes est plus adaptée pour comprendre l'enjeu du dispositif :

- « C'est sûr maintenant, c'est plus agréable, on peut marcher en toute sécurité, on a de la place sur le trottoir. Avec mon ami on peut aller faire nos courses tranquillement en marchant. »

- « C'est bien parce que c'est plus large, on a plus de place pour marcher, on n'est pas serré, on est moins bousculé. Et puis c'est adapté, il y a des flèches au sol ».

Ces deuxièmes rencontres du RFVAA sont l'occasion d'annoncer qu'un autre parcours est en cours de réalisation à Nice, à proximité d'un EHPAD et autour de l'institut Claude Pompidou. Ce n'est pas un hasard puisque cet institut est en charge de recherche sur la maladie d'Alzheimer. Deux semaines avant cette journée du 30 juin 2014, une première réunion a eu lieu avec l'Association des Paralysés de France, des représentants de malades d'Alzheimer, mais aussi une mère avec une poussette afin d'ouvrir cette adaptation aux autres usagers (mobilier urbain,...).

Question du public :

« Marie-Thérèse Argenson, présidente de l'association « Vieillir dans la dignité et le bien-être » en Ile de France, affiliée à la FNAPAEF (Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles). Vous parlez de 400 mètres quelque part dans une ville, mais encore faut-il y aller. Or ce que je constate, c'est que les personnes âgées qui ont envie de sortir de chez elles, elles ouvrent la porte du portail et puis elles marchent un petit peu, elles s'assoient sur le bord du mur du voisin, ou sur le coffret de France Telecom car évidemment il n'y a pas de banc. Alors comment on y va à ces 400 mètres ? Aujourd'hui, dans tout ce qui a été dit, je n'ai pas entendu parler du maintien des commerces de proximité, qui est tout de même un élément du maintien à domicile. En région parisienne, la situation n'est pas trop difficile, ailleurs il y a beaucoup de petits commerces qui ferment. La ville d'Angers en a parlé, c'est une ville que je cite souvent, l'animation pour les personnes à domicile, ça laisse souvent à désirer. Je sais que la Fondation de France avait proposé que tous les clubs seniors signent une charte dans laquelle il est écrit que lorsque ces personnes deviendront handicapées, qu'elles ne soient pas abandonnées. C'est tout un ensemble très important dont il faut parler. »

Réponse de Jean-Michel Caudron :

« Je rappelle qu'aujourd'hui nous n'avons traité que quatre des huit thématiques qui sont dans la démarche Villes Amies des Aînés. Forcément, les expériences ont été sélectionnées. Ces questions sont tout à fait pertinentes. »

Réponse de Julie Valbousquet :

« Alors nous, ce n'est pas 400 mètres mais 2 km. Je tenais à préciser qu'il s'agit d'un parcours en

milieu urbain. Par conséquent, les seniors du quartier St Roch sont pour beaucoup sur le parcours, ou à proximité proche, dès leurs sorties du domicile. Y vivent 4 000 personnes qui ont plus de 70 ans, il n'y en a donc pas qu'un qui habite sur le parcours. Ensuite, nous n'avons pas fait le choix d'un quartier en plein centre-ville puisqu'il est derrière le port de Nice à l'est de la ville. Bien entendu, si il avait été en centre-ville, nous aurions été accusé de le faire pour les touristes et pas spécifiquement pour les seniors. Quant aux commerces de proximité, le tracé du parcours a été étudié avec l'association des commerçants du quartier, afin de passer devant eux. »

Remarque de Pierre-Marie Chapon :

« Dans le Guide Français des Villes Amies des Aînés qui vous a été remis, nous avons sélectionné des partenaires qui sont pour nous, ceux à même de vous accompagner dans la démarche. Leurs coordonnées s'y trouvent. De même, j'en profite pour saluer la SCET et le travail de Yann Trémorin pour toutes les opérations d'aménagement. Ils constituent un réseau à l'échelle du territoire. »

Acteurs & partenaires :

Yann Trémorin,

Consultant Expert "Vieillessement des territoires / Secteur médico-social" à la SCET

Ré-invention permanente de la Ville et des territoires comme réponse aux enjeux du vieillissement

La démarche Villes Amies des Aînés constitue un défi passionnant pour les collectivités. La SCET, et le Réseau de 240 Entreprises Publiques Locales qu'elle anime, proposent un appui pour relever ce défi lourd d'enjeux, parmi lesquels :

- l'enjeu de la transversalité... puisqu'il convient de fédérer autour du projet les compétences des aménageurs publics, des bailleurs sociaux, des opérateurs de transport, d'un CCAS...*
- l'enjeu de l'expertise méthodologique... puisqu'il convient de susciter la dynamique, d'apporter une expertise opérationnelle, d'organiser la mise en œuvre de projet et son évaluation au fil de l'eau.*

- *l'ancrage territorial... puisqu'il faut comprendre les enjeux propres au tissu urbain, ses logiques et son intégration plus large dans le territoire.*



La SCET est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation. Elle a un rôle de conseil auprès des collectivités locales et des aménageurs publics. Du fait de cette inscription dans les territoires, le rôle de la SCET est d'être force de proposition auprès des collectivités et de leurs partenaires pour pousser à la prise en compte des besoins des seniors. Et en un sens finalement, c'est réinventer l'espace public à hauteur des personnes âgées.

La SCET est un réseau de 240 entreprises publiques locales qui maillent le territoire qui associent aménageurs publics, bailleurs sociaux, opérateurs de transports et de mobilité, bref différents opérateurs qui ont vocation à être autour de la table lorsqu'une collectivité à un projet en faveur du bien vieillir. L'enjeu est de décentrer l'approche médico-sociale, qui constitue une partie de l'éventail public pour apporter des champs nouveaux qui sont ceux de la prise en compte des besoins en termes d'aménagements et d'urbanisme. Ces derniers, tout comme la prise en charge médico-sociale, sont aussi des éléments qui peuvent mieux contribuer à l'autonomie des personnes âgées dans la ville et à mieux prendre en compte leurs besoins. Concernant ces problématiques d'urbanisme et d'aménagement, il y a quelques préceptes qui sont largement décrits dans le protocole de Vancouver :

- **L'accessibilité** : selon la topographie, une personne âgée peut avoir un champ de mobilité très réduit. Il faut donc penser la ville pour que dans un rayon de 400 mètres, elle puisse

répondre à ses besoins de première nécessité.

- L'étalement urbain : il y a un héritage d'aménagements sur des kilomètres, et notamment dans le périurbain. Aujourd'hui il est peut-être préférable de penser une densification de la ville. Il faut que les seniors regardent aussi ces problématiques d'éloignement des centres, alors qu'ils doivent être pleinement intégrés dans la ville. Les habitants des premières couronnes d'urbanisation ont en moyenne de 50 à 60 ans : à moins qu'on leur présente des opportunités de mobilité facilitées, dans 10-15 ans il faudra répondre à une problématique de difficulté de déplacement.
- La sécurité des espaces : la prévention des chutes et des accidents. L'espace extérieur peut s'apparenter à un milieu hostile pour une personne âgée : nuisances sonores et visuelles, réverbération des sols, difficultés de lisibilité entre les couloirs de bus, les espaces de circulation automobile, les pistes cyclables. Pour une personne qui est en perte d'autonomie, tous ces éléments sont difficiles à prendre en compte.

Adapter la ville aux plus âgés nécessite une conception globale, et l'association de nombreux acteurs. Cela passe au-delà des simples problématiques de mobilier. La démarche Villes Amies des Aînés est une dynamique de co-construction, un exercice de démocratie participative. Les compétences et les apports de trois groupes d'acteurs doivent être associés :

- Les élus : ils donnent une impulsion politique. Ils sont les garants de l'avancement du projet.
- Les services : des collectivités, les aménageurs publics, les bailleurs sociaux, les opérateurs de mobilité, tous peuvent apporter leur savoir-faire.
- Les personnes âgées : il est nécessaire de retrouver leur parole et de les inscrire pleinement dans le dispositif. Ils apportent une expertise d'usage, complémentaire à l'expertise technique.

Pour un tel projet, il faut travailler sur les conditions de gouvernance et nourrir l'expertise des services en développant un outillage, des référentiels, les documents d'urbanisme (PLU, PLH, SCOT, PAV...). La définition de chartes est aussi un outil puisqu'elles vont encourager les acteurs, par exemple les bailleurs sociaux, à introduire des dispositions spécifiques pour mieux prendre en compte les besoins des seniors.

Il existe une carte des initiatives en France qui ont comme particularité d'avoir l'aménageur

public comme force de proposition, ou des bailleurs sociaux. A Poitiers, c'est le SIPEA, bailleur social, qui, conscient des enjeux de vieillissement de son patrimoine et ses publics, a engagé une démarche. Il a associé ses personnels, les services techniques de la ville mais aussi les locataires pour réfléchir conjointement à mieux comprendre les besoins des publics vieillissants.

Un quartier, une zone de réaménagement est un terrain propice à l'expérimentation d'un quartier d'habitat favorable au vieillissement. C'est utile, et cela peut s'inscrire pleinement dans la démarche Villes Amies des Aînés.

Question du public :

« Jean-Louis Bloch, je suis de l'association Old-up. Vous proposez de superbes aménagements, 2 km par ci, 3 km par là... Or les personnes âgées doivent aller partout. Et actuellement, et là je m'adresse aux élus et au monde enseignant, on veut permettre tout, n'importe où, et entres autres les trottoirs, et je trouve inadmissible qu'on ne fasse rien : les vélibs, les vélos ils vont partout. On n'est plus en sécurité sur les trottoirs. »

Réponse de Claude Dumas :

« Cette question du partage de la voirie est vraiment une question centrale car il y aura de plus en plus de nouveaux dispositifs de mobilité émergents, pour les personnes à mobilité réduite mais aussi pour tout à chacun. Il existe des trottinettes électriques qui roulent à 25 km/h. Les exemples d'autres pays plus avancés que la France sont à observer. La logique voudrait que nous allions vers une ville apaisée, où la vitesse des automobiles serait réduite à 30km/h afin que la rue, l'espace de circulation soit partagé par l'ensemble des véhicules, le trottoir étant laissé aux piétons. Au niveau du Code de la Route, des informations sont encore absentes : où doit rouler un fauteuil électrique d'une vitesse supérieure à 5 km/h? Des travaux sont en cours au niveau du ministère pour clarifier la situation de ces véhicules. »

Habitat

Introduction par Serge Guérin

Dernier chapitre de ces deuxièmes rencontres du RFVAA : habitat et vie sociale. On dira tout simplement que l'habitat c'est un élément central, on existe en grande partie par l'habitat. Une des craintes majeures, en France plus que dans d'autres pays, c'est de perdre son toit. Pour beaucoup, une des clés d'une vie réussie, c'est justement de pouvoir transmettre à sa descendance un toit, une maison, un appartement. Par ailleurs, à mesure qu'on prend de l'âge, sans doute que l'habitat devient de plus en plus identitaire, une partie de soi. Quand vous avez passé 40 ans dans le même endroit ça vous porte, ça vous parle. Bien souvent, changer de logement, même si c'est dans le même quartier, cela accélère la perte d'autonomie. Il est donc essentiel d'être attentif à cela. L'avancée en âge, la perte de l'emploi, contribue à faire perdre un certain nombre de liens sociaux mais aussi l'identité sociale. Beaucoup de personnes se définissent par leur emploi, leur entreprise ou autre, et donc lorsqu'ils le quittent, ils se retrouvent en anémie sociale. Une des façons de pouvoir encore se définir, c'est par le lieu d'habitation. Cela participe donc très clairement à l'existence sociale de la personne. Le désir majeur aujourd'hui est de vivre chez soi plutôt qu'en maison de retraite répond aussi à cette quête. Il faut faire attention au terme « maintien » qui n'a pas de connotation positive. On pourrait parler de « soutien à domicile », « d'accompagnement à domicile ». Cela sollicite les innovations autour de la vie dans le domicile. Les nouveaux seniors, ces nouvelles figures du retraité sont aussi en train d'inventer d'autres formes d'habitat : l'habitat partagé, l'habitat intergénérationnel... Ce sont de multiples acteurs qui sont concernés : les villes, les bailleurs sociaux participent aussi à l'invention de nouvelles formes d'habitat.

Jean-Michel Caudron :

« En Argentine, et puis en Amérique Latine, les services d'aide à domicile s'appellent les « services d'attention à domicile ». C'est sûrement une notion intéressante. »

Expériences innovantes

Lyon

Françoise Rivoire,

Adjointe au Maire Déléguée aux Liens Intergénérationnels et aux
Personnes Âgées

Une charte Ville de Lyon - Bailleurs sociaux

Assurer le « continuum résidentiel » pour les seniors grâce à la Charte Vieillesse, Solidarités et Habitats Sociaux, en facilitant, en partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux mobilisés, une meilleure intégration du vieillissement dans la politique du logement social.



Deuxièmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes-amies des Aînés

« La dynamique Ville-amie des Aînés en France.

Du concept à la réalité, une démarche pour bien vivre ensemble. »

Françoise RIVOIRE

Adjointe au Maire de Lyon,
Déléguée aux Liens Intergénérationnels et aux
Personnes Âgées



« Villes-amies des Aînés, une
démarche globale, du bâti au
social » : Habitat

Réseau Francophone
des Villes Amies des Aînés

AFFILIÉ AU RÉSEAU MONDIAL OMS
DES VILLES ET COMMUNAUTÉS AMIES DES AÎNÉS ©



Pourquoi la ville de Lyon a souhaité établir cette charte Ville de Lyon - Bailleurs sociaux ? C'est pour une meilleure prise en compte du vieillissement dans le parc social : c'est un premier pas vers une approche transversale. La ville de Lyon, à travers ses compétences, dans le domaine de l'habitat, et dans la continuité de la démarche Villes Amies des Aînés de l'OMS, souhaite promouvoir avec l'ensemble des bailleurs sociaux mobilisés, une meilleure intégration du vieillissement dans la politique du logement social. Le travail engagé a pris la forme d'une charte signée le 28 janvier 2014 par l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire de la ville de Lyon. Des expériences territorialisées dans un premier temps sur trois arrondissements donnent lieu à

l'innovation, la démarche se voulant interactive et progressive. Les principaux enjeux pour la collectivité :

- Un enjeu d'harmonisation des pratiques pour tendre vers une égalité des traitements des locataires du parc social. La ville de Lyon, à travers son adhésion au programme Villes Amies des Aînés, a amorcé une réflexion sur la prise en compte du vieillissement dans toutes ses composantes. L'habitat, l'espace public, les services offerts aux personnes âgées, tout cela sous la conduite de l'Adjoint aux personnes âgées. La démarche permet de rapprocher les acteurs institutionnels, mais aussi les associations, les entreprises spécialisées dans le maintien à domicile et les personnes âgées elles-mêmes, ce qui est plutôt rare, et qu'il convient de souligner. Elle a abouti à un audit, un état des lieux dans huit domaines de la vie quotidienne dont l'habitat. L'élu délégué à l'habitat et au logement et l'élu aux personnes âgées se sont saisis de cette question par un premier travail d'approche de la prise en compte du vieillissement dans le parc social. Au-delà de cette prise en compte, il y a des initiatives très partagées et fortes des bailleurs sociaux. La commande était de tendre vers une harmonisation des pratiques entre les bailleurs, s'aligner sur le mieux disant, et aller ainsi vers une équité de traitement des locataires du parc social sur cette thématique du vieillissement.
- L'autre grand enjeu consiste à prendre en compte de manière transversale la question du vieillissement et amorcer le décloisonnement des politiques. Il s'agissait ici dans les différentes politiques menées de faire un travail sur la charte et de faire en sorte que chaque acteur ait une meilleure connaissance de ce qui se fait au sein de la collectivité : le CCAS en charge des politiques des solidarités, la communauté urbaine à travers sa compétence d'élaboration du PLUH, le Conseil Général par ses compétences sociales et la politique déjà impulsée en faveur de l'adaptation des logements. Un des objectifs a donc été de réunir l'ensemble des interlocuteurs autour d'une même table avec pour ambition de préfigurer une politique publique transversale sous la forme d'une charte. Cette première approche a fait ressortir trois axes :
 - L'adaptation des logements qui repose essentiellement sur les bailleurs sociaux
 - La mobilité résidentielle qui nécessite un accompagnement de la part des travailleurs sociaux
 - Un renforcement de l'accès aux services par une diffusion des expériences réussies et une meilleure information des personnes âgées qui repose sur les CCAS et les

associations.

La question des définitions du logement adapté mais aussi des personnes âgées s'est avérée centrale avant d'envisager le traitement au cas par cas. C'est ce qui permet aujourd'hui de répondre à la demande des personnes âgées pour s'engager dans une démarche plus systématique anticipant le phénomène démographique. Ainsi, les premiers travaux de la charte vont porter sur la connaissance du parc global du logement adapté et de la demande des personnes âgées. L'autre débat a eu lieu sur les critères devant déclencher l'adaptation des logements. Lyon a échangé avec la ville de Rennes qui s'est engagée dans une démarche de définition de zones propices au vieillissement : cette option n'est pas apparue comme étant la plus adaptée pour la ville de Lyon. Il nous a semblé que très peu de quartiers apparaissaient comme non propice à accueillir des personnes âgées. Tous les quartiers de la ville doivent devenir propices au vieillissement, conclusion qui alimentera le débat du PLUH actuellement en cours par le Grand Lyon. La mobilité résidentielle est très importante à condition qu'elle n'intervienne pas trop tard d'où un souhait de le susciter chez les pré-seniors. La mobilité résidentielle doit être suscitée et portée par les acteurs. L'accompagnement des personnes âgées dans cette démarche est une clé de la réussite d'où la mobilisation des travailleurs salariés. La prise en charge du vieillissement est nécessairement transversale.

En conclusion, le parc social ne pourra pas à lui seul apporter toutes les réponses. Il faut prendre en compte cette tendance nouvelle de retraités qui, après avoir été locataires du parc privé, souhaitent aujourd'hui intégrer le parc social pour des questions de ressources. Il faudra que le parc privé s'adapte au grand âge pour répondre au souhait des français de vieillir chez eux. Pour le parc social, le souhait des collectivités est le maintien d'une production importante de logements sociaux. Une politique d'adaptation des logements sera un moyen de répondre à la massification du phénomène du vieillissement. Cette charte a été signée en janvier 2014, elle commence à se mettre en route. Bien évidemment, il y aura une évaluation d'ici quelques mois pour voir comment elle peut vivre avec tous les acteurs.

Jean-Michel Caudron

« Vous disiez tout à l'heure que l'USH a lancé un concours et il y a encore possibilité d'aller jusqu'au 15 juillet. Peut-être que si des collectivités avaient des réalisations intéressantes avec les bailleurs sociaux de leur territoire... »

Magali Vallet

« Tout à fait, je vous encourage à aller sur le site internet des HLM partenaires des âgés sur lequel vous trouverez l'ensemble des informations concernant ce concours que l'on va renouveler de manière annuelle pour capitaliser et là aussi faire remonter les bonnes pratiques ou les pratiques inspirantes, si j'ai bien compris le message aujourd'hui, pour valoriser l'ensemble des actions menées par les organismes HLM et inciter bien sur le maximum d'organisme à œuvrer en matière d'accompagnement du vieillissement. »

Questions et remarques du public :

« Merci pour cet exposé qui montre tous les cas d'initiatives dans différentes situations aussi bien à Rennes qu'à Lyon etc. Je voulais savoir, là on parle de coordination dans des structures existantes : HLM, CCAS, bailleurs sociaux etc. Quel sont les créneaux pour des initiatives locales partant réellement de la population et qui ne sont pas intégrées directement dans une structure institutionnelle ? Par exemple ce système de concours que vous organisez pour les villes et qui montrent les bonnes pratiques, est-ce qu'on pourrait envisager de faire ce genre de choses, un concours pour des projets qui serait à l'initiation des futurs usagers eux-mêmes, des seniors, regroupés dans une mini structure par exemple? »

« Edith De Fremerville, EFIDIS. Je me suis occupée d'un projet à Bussy-Saint-Georges. Je souhaite faire part d'une difficulté. Effectivement, on porte des beaux projets qui permettent aux différentes générations de vivre ensemble. Mais la difficulté c'est que l'Etat dans son contingent de logement, ne souhaite pas attribuer des logements aux personnes âgées. C'est-à-dire que les organismes d'HLM aujourd'hui ont adapté des logements pour les personnes âgées, mais l'Etat, pour des raisons de loi sur la discrimination, ne veut pas d'attribution en fonction de critères tels que l'âge. J'espère que la loi soulèvera ce sujet. »

« Albert Rey, Urbaccess. Est-ce que sur les logements aménagés, il y a une identification et une traçabilité pour réaffecter ces logements à cette population qui est spécifique ? Ou est-ce qu'ils reviennent dans le stock, comme appartement libre ? »

Réponse de Frédéric Auffray :

« En effet, nous sommes confrontés à cette problématique du suivi. Nous avons plaidé en plusieurs termes lors d'un travail avec le ministère pour que la loi intègre effectivement la notion de logement adapté pour les personnes âgées. Nous n'avions pas défini les critères, pensant que c'était aux collectivités de le faire, via des programmes locaux d'habitat par exemple. Pour nous, ça avait plusieurs enjeux de pouvoir définir des normes d'urbanisme, peut-être plus souples à certains endroits pour favoriser la production de ces logements, pour pouvoir solliciter des financements auprès de la Caisse des dépôts par exemple, et pour pouvoir fléchir des attributions. Le problème c'est l'âge : à partir de quel âge sans être discriminant ? Néanmoins, créer cette catégorie « logement adapté pour personnes âgées » me semble être l'une des réponses lorsqu'on autorise les collectivités via leurs documents de planification à les définir. Concernant l'habitat participatif, c'est un peu en vogue, dans les opérations d'aménagement, il est tout à fait possible que des aménageurs attribuent certains lots, laissent à l'initiative de quelques personnes privées pour élaborer un projet intergénérationnel. Or ces initiatives sont encore assez marginales. Pourtant une loi existe pour les favoriser. »

Réponse de Magali Vallet :

« De manière complémentaire, les organismes HLM ont beaucoup œuvré pour qualifier l'offre de logement accessible, adaptable, adapté. Ils ont tracé au fur et à mesure des travaux, dans le diffus ou à l'occasion d'opérations de rénovation, les logements qui ont fait l'objet d'adaptations tout à fait spécifiques. La demande aujourd'hui portée par les HLM c'est effectivement de passer à l'étape suivante qui est de permettre le fléchage des attributions. Aujourd'hui, la loi reconnaît la question de l'adaptation liée au handicap et la priorité pour ces logements d'être affectés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Nous souhaiterions aller plus loin avec une reconnaissance de la spécificité liée aux besoins du vieillissement, et de permettre de façon plus aisée l'affectation de ces logements aux personnes âgées. Alors progressivement, on avance aussi avec nos partenaires, il y a d'un côté la législation et de l'autre l'opérationnel, et aujourd'hui sur un certain nombre de territoires en particulier avec les collectivités locales, l'ensemble des réservataires, les organismes organisent une concertation en amont des attributions pour faciliter l'affectation de ces logements aux personnes âgées. »

Réponse de Françoise Rivoire :

« Sur Lyon, on a pris le parti d'examiner les demandes de mutation des personnes âgées dans le

cadre des commissions inter-bailleurs. Ce sont des demandes qui sont regardées comme les autres demandes de logement mais avec une attention particulière. »

Rennes

Frédéric Auffray,

Urbaniste aux Études Urbaines à la ville de Rennes et à sa métropole

L'habitat favorable au vieillissement : un nouveau champ de recherche et d'actions

L'habitat favorable au vieillissement constitue un nouveau champ de recherche et d'actions dont l'objectif est de concevoir et proposer un habitat répondant à plusieurs conditions urbaines favorables.



La question du vieillissement n'appartient pas qu'aux professionnels de la gérontologie. C'est pourquoi les urbanistes, les aménageurs doivent participer activement au processus d'adaptation de la société au vieillissement. De la même manière, les urbanistes n'ont pas le monopole de l'urbanisme : tous les citoyens doivent trouver place pour y contribuer et apporter leur avis.

En urbanisme, nous travaillons beaucoup à partir des documents de planification : les SCOT, les PLU, les PLH, le PDU et les PAVE qui fixent le cadre et un corpus de règles. Mais les collectivités et urbanistes, avec les ZAC, ont à leur disposition un outil opérationnel très efficace pour maîtriser la programmation logements et la production d'espace public.

La démarche Villes Amies des Aînés à Rennes a permis d'associer de multiples partenaires

et habitants pour construire le projet « habitat favorable au vieillissement » dont évidemment des personnes âgées qui ont été sollicité par la voie d'un audit urbain et sociologique. Les autres acteurs sont aussi les techniciens du logement notamment les bailleurs sociaux très sensibles et concernés par la problématique (15 % des personnes âgées à Rennes résident dans le parc social, il s'agit donc pour ces bailleurs de répondre à la nécessité d'améliorer la qualité de la prise en charge des locataires les plus âgés). D'autres partenaires ou collègues en charge des transports, des espaces publics ou d'opérations d'aménagement... ont également contribué au travail.

A la suite de ces échanges, il est apparu que la seule problématique logement était insuffisante pour aborder le « concept » d'habitat favorable au vieillissement. Pour reprendre un vocabulaire simpliste, on parle de logements adaptés avec un certain niveau d'équipements internes, y compris les abords extérieurs immédiats mais qu'on situe dans un environnement urbain qualitatif.

Donc au-delà de l'habitat, c'est tout l'environnement qu'il faut aménager et rendre accessible : cela concerne les équipements publics mais aussi les commerces et services. A Rennes, le rayon de l'aire de mobilité des personnes âgées a été établi à 200 mètres du domicile, 300 mètres maximum selon les situations urbaines. Les commerces et services de proximité sont ainsi très importants à maintenir.

Le travail mené a aussi pris en compte la dimension sociale, l'environnement social et des réseaux sociaux des personnes âgées. L'audit a révélé qu'elles souhaitent rester domiciliée dans leur quartier car elles y ont leur réseau.

A partir de ces éléments, des zones plus favorables à la vie quotidienne des personnes âgées ont été déterminées (cela ne veut pas dire évidemment que l'installation de retraités dans des zones dites non favorables est empêchée). Rennes compte plus de 210 000 habitants. La ville est composée d'un maillage dense de centres commerciaux de quartier et de transports en commun. L'équipe rennaise de Villes Amies des Aînés a essayé d'établir une conjonction entre cette proximité des pôles de quartier dans lesquelles il y a ses services commerciaux de proximité et donc une vie sociale, entre l'accès aux transports en commun, plus précisément le métro et les lignes majeures de bus, dans un rayon de 200 mètres à 300 mètres.

Un travail de représentation cartographique a alors été effectué et des fiches d'identité urbaine et sociale établies sur chacun d'eux. Y sont recensés : l'ensemble des équipements services, les commerces, les logements sociaux, la qualité des espaces... Bien souvent, ces

secteurs sont ou ont été récemment en renouvellement urbain. Des zones d'aménagement concertées y sont développées. Il s'agit de déceler les capacités d'évolution de ces secteurs et de définir des programmations opérationnelles et immobilières. Il faut penser la ville par des aménagements en faveur des personnes âgées mais au bénéfice de tous. Mais surtout, il faut produire des logements adaptés. Cela peut être du logement intergénérationnel : c'est le cas de l'expérience sur le quartier Beauregard avec 120 logements mixtes.

Les logements adaptés peuvent être réalisés aussi en dehors de secteurs opérationnels maîtrisés à partir d'outils réglementaires de planification urbaine. Il ne faut donc négliger aucun secteur ni aucun outil. L'audit des aînés a démontré à quel point la crainte d'être contraint de rester à domicile, ou en structure, couper de la ville, était fort.

L'un des objectifs de ce travail est d'initier toute une démarche de sensibilisation et de réflexe « vieillissement » auprès de tous les services. Entre tous ces professionnels, aménageurs et autres, il faut lancer une dynamique pour aller vers une production de logements adaptés dans ces secteurs dits favorables. Il faut traiter la question sur la Ville de Rennes, certes, mais aussi sur l'ensemble de la métropole rennaise, en particulier dans les centres-bourgs des communes périphériques. Les habitants souhaitent rester domiciliés là, et bénéficier d'un certain nombre de services ancrés dans leur territoire d'habitat.

Jean-Michel Caudron

« Vous disiez tout à l'heure que l'USH a lancé un concours et il y a encore possibilité d'aller jusqu'au 15 juillet. Peut-être que si des collectivités avaient des réalisations intéressantes avec les bailleurs sociaux de leur territoire... »

Magali Vallet

« Tout à fait, je vous encourage à aller sur le site internet des HLM partenaires des âgés sur lequel vous trouverez l'ensemble des informations concernant ce concours que l'on va renouveler de manière annuelle pour capitaliser et là aussi faire remonter les bonnes pratiques ou les pratiques inspirantes, si j'ai bien compris le message aujourd'hui, pour valoriser l'ensemble des actions menées par les organismes HLM et inciter bien sur le maximum d'organisme à œuvrer en matière d'accompagnement du vieillissement. »

Questions et remarques du public :

« Merci pour cet exposé qui montre tous les cas d'initiatives dans différentes situations aussi bien à Rennes qu'à Lyon etc. Je voulais savoir, là on parle de coordination dans des structures existantes : HLM, CCAS, bailleurs sociaux etc. Quel sont les créneaux pour des initiatives locales partant réellement de la population et qui ne sont pas intégrées directement dans une structure institutionnelle ? Par exemple ce système de concours que vous organisez pour les villes et qui montrent les bonnes pratiques, est ce qu'on pourrait envisager de faire ce genre de choses, un concours pour des projets qui serait à l'initiation des futurs usagers eux-mêmes, des seniors, regroupés dans une mini structure par exemple? »

« Edith Defremevilles, EFIDIS. Je me suis occupée d'un projet à Bussy-Saint-Georges. Je souhaite faire part d'une difficulté. Effectivement, on porte des beaux projets qui permettent aux différentes générations de vivre ensemble. Mais la difficulté c'est que l'Etat dans son contingent de logement, ne souhaite pas attribuer des logements aux personnes âgées. C'est-à-dire que les organismes d'HLM aujourd'hui ont adapté des logements pour les personnes âgées, mais l'Etat pour des raisons de loi sur la discrimination ne veut pas d'attribution en fonction de critère comme l'âge. J'espère que la loi soulèvera ce sujet. »

« Albert Rey, Urbaccess. Est-ce que sur les logements aménagés, il y a une identification et une traçabilité pour réaffecter ces logements à cette population qui est spécifique ? Ou est-ce qu'ils reviennent dans le stock, comme appartement libre ? »

Réponse de Frédéric Auffray :

« En effet, nous sommes confrontés à cette problématique du suivi. Nous avons plaidé en plusieurs termes lors d'un travail avec le ministère pour que la loi intègre effectivement la notion de logement adapté pour les personnes âgées. Nous n'avons pas défini les critères, pensant que c'était aux collectivités de le faire, via des programmes locaux d'habitat par exemple. Pour nous, ça avait plusieurs enjeux de pouvoir définir des normes d'urbanisme, peut-être plus souples à certains endroits pour favoriser la production de ces logements, pour pouvoir solliciter des financements auprès de la Caisse des dépôts par exemple, et pour pouvoir flécher des attributions. Le problème c'est l'âge : à partir de quel âge sans être discriminant ? Néanmoins, créer cette catégorie « logement adapté pour personnes âgées » me semble être l'une des réponses lorsqu'on

autorise les collectivités via leurs documents de planification à les définir. Concernant l'habitat participatif, c'est un peu en vogue, dans les opérations d'aménagement, il est tout à fait possible que des aménageurs attribuent certains lots, laissant l'initiative de quelques personnes privées pour élaborer un projet intergénérationnel. Or ces initiatives sont encore assez marginales. Pourtant une loi existe désormais pour les favoriser. »

Réponse de Magali Vallet :

« De manière complémentaire, les organismes HLM ont beaucoup œuvré pour qualifier l'offre de logement accessible, adaptable, adapté. Ils ont tracé au fur et à mesure des travaux, dans le diffus ou à l'occasion d'opération de rénovation, les logements qui ont fait l'objet d'adaptations tout à fait spécifiques. La demande aujourd'hui portée par les HLM c'est effectivement de passer à l'étape suivante qui est de permettre le fléchage des attributions. Aujourd'hui, la loi reconnaît la question de l'adaptation liée au handicap et la priorité pour ces logements d'être affectés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Nous souhaiterions aller plus loin avec une reconnaissance de la spécificité liée aux besoins du vieillissement, et de permettre de façon plus aisée l'affectation de ces logements aux personnes âgées. Alors progressivement, on avance aussi avec nos partenaires, il y a d'un côté la législation et de l'autre l'opérationnel, et aujourd'hui sur un certain nombre de territoires en particulier avec les collectivités locales, l'ensemble des réservataires, les organismes organisent une concertation en amont des attributions pour faciliter l'affectation de ces logements aux personnes âgées. »

Réponse de Françoise Rivoire :

« Sur Lyon, on a pris le parti d'examiner les demandes de mutation des personnes âgées dans le cadre des commissions inter-bailleurs. Ce sont des demandes qui sont regardées comme les autres demandes de logement mais avec une attention particulière. »

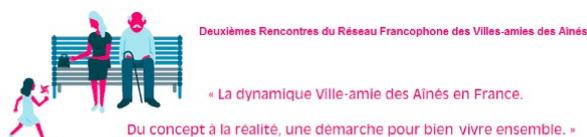
Magali Vallet,

Conseillère en politiques sociales à l'Union Sociale de l'Habitat (USH)

L'accompagnement du vieillissement dans le parc social

Avec 30 % des locataires âgés de plus de 60 ans, la prise en compte des besoins liés au

vieillesse constitue un enjeu majeur pour les organismes HLM. Cette évolution nécessite une adaptation du parc existant, le développement d'une offre adaptée, et l'adaptation des processus de gestion.



Exemple de bégainage : Vansteenkiste à Avion (62) – Pas de Calais Habitat

- 23 Logements T3 (logements individuels, de plain pied, aménagés et adaptés aux personnes vieillissantes, loyers CC entre 370 et 520 € / mois)
- Animations ouvertes sur le quartier, sorties cinéma, théâtre, etc
- 2 réunions annuelles + affiches, flyers remis régulièrement aux locataires pour les informer sur les services environnants
- Collaborateurs de Pas de Calais Habitat spécifiquement formés
 - Un responsable de site, administratrice du CCAS de la ville d'Avion
- Solidarité entre habitants encouragés (ex co-voiturages)
- Tournée du boulanger et de l'épicier organisé, identification des pharmacies qui livrent à domicile



« Villes Amies des Aînés, une démarche globale, du bâti au social » : Habitat



La question de l'accompagnement du vieillissement c'est aussi une réalité de territoire, on le constate aisément au travers des actions menées par les collectivités pour faire face au vieillissement de la population. C'est aussi un enjeu pour les organismes HLM, pourquoi ? 30 % des locataires des parcs sociaux sont âgés de plus de 60 ans. Un vieillissement accru des locataires en place est observé et en parallèle, une demande croissante des seniors souhaitant intégrer un logement social. Les logements sont souvent inadaptés, excentrés ou trop onéreux une fois que l'on arrive à l'âge de la retraite. 7 % des nouveaux entrants âgés sont aujourd'hui âgés de plus de 65 ans... Cela révèle un enjeu pour les organismes HLM, mais aussi dans un contexte plus global, entraîne une prise de conscience de l'ensemble de la collectivité, de la société française autour de la nécessité de l'adaptation de la société au vieillissement. Il y a une demande accrue des collectivités locales qui sollicitent de plus en plus régulièrement les organismes HLM pour trouver des solutions, trouver des formules d'habitats intermédiaires, qui correspondent à une demande forte des personnes âgées qui ne souhaitent pas forcément être logées dans des résidences ou des établissements spécialisés de type EHPA ou EHPAD, et qui pour autant occupent des logements qui ne sont plus adaptés à leur situation, à leur perte d'autonomie. Ils sont donc en recherche de solutions intermédiaires qui leur permettent à la fois de gérer leur quotidien, tout en étant acteur

de la cité et donc en ayant la possibilité d'occuper des logements autonomes dans des résidences intergénérationnelles par exemple. Comment cela se traduit-il pour les organismes HLM ? Il s'agit d'une approche très globale, parce que la question de l'adaptation au vieillissement ce n'est pas uniquement une question d'adaptation du bâti, c'est aussi une gestion locative et de proximité adaptée permettant d'éviter l'isolement des personnes âgées, isolement qui accélère le phénomène de dépendance. Les seniors sont également en attente d'une écoute personnalisée, d'une présence renforcée. Cela se traduit par une attention au travers de toute la formation qui est prodiguée aux équipes de proximité et de gestion locative. Les bailleurs s'organisent progressivement pour apporter les services complémentaires à l'adaptation du bâti. Les HLM sont acteurs de l'accompagnement du vieillissement:

- ♦ En adaptant l'offre de logement existante. C'est un enjeu essentiel pour les organismes HLM, qui représentent 4,7 millions de logements en France. Les personnes âgées ont des demandes, et il faut apporter des solutions chaque année, ce qui se traduit par une enveloppe de 65 millions d'euros pour la réalisation de ces travaux. Cela se fait soit à la demande du senior dans ce qu'on appelle le « diffus », soit à l'occasion d'opérations de rénovation ou de réhabilitation. L'opportunité pour adapter les logements au vieillissement est alors saisie.
- ♦ En développant une offre adaptée de manière spécifique aux besoins liés au vieillissement. L'USH fait bien la différence entre vieillissement et handicap : l'expérience montre que la nature des besoins des personnes âgées ne sont pas tout à fait identiques aux besoins des personnes handicapées. Toutes les personnes âgées n'ont pas systématiquement l'usage d'un fauteuil. Les seniors sont en attente de logements qui soient adaptés mais qui soient les moins stigmatisants possibles pour eux. Tout en ayant, bien sûr, une grande vigilance quant à la conception de ces logements mais également quant à la localisation, différents éléments sont pris en compte tels que le transport, la proximité des commerces, des services, qui sont absolument essentiels pour maintenir les personnes âgées à domicile. Tout ça est travaillé de manière très globale et partenariale parce que les organismes HLM ne peuvent pas faire seuls et ont besoin de partenaires, en particulier les collectivités locales. L'USH travaille beaucoup avec les CCAS, les associations spécialisées pour mener à bien ces projets. Pour finir, voici deux exemples très concrets pour imaginer un petit peu :
 - L'exemple d'un béguinage qui se trouve dans le Nord Pas de Calais, qui a été monté par *Pas de Calais Habitat* et qui est une opération tout à fait intéressante, très bien

intégrée dans le tissu local.

- Une autre opération d'habitat intergénérationnel en région parisienne, portée par Efidis. Cette opération permet l'accueil de publics mixtes (personnes âgées, jeunes actifs de moins de 30 ans, familles). A la clé de ces projets, les occupants de ces résidences sont encouragés à être bienveillants, à assurer une surveillance auprès des seniors. Des actions visant à rapprocher les différentes catégories de publics sont conduites (ateliers autour des jardins partagés, mise à disposition d'espaces communs pour les collectivités et les locataires de ces programmes, ateliers nutrition, ateliers de prévention des chutes, des actions culturelles, de loisirs). Toutes ces actions permettent de combattre l'isolement et la solitude, et donc permettent de faire reculer l'apparition de la dépendance.

Jean-Michel Caudron

« Vous disiez tout à l'heure que l'USH a lancé un concours et il y a encore possibilité d'aller jusqu'au 15 juillet. Peut-être que si des collectivités avaient des réalisations intéressantes avec les bailleurs sociaux de leur territoire... »

Magali Vallet

« Tout à fait, je vous encourage à aller sur le site internet des HLM partenaires des âgés sur lequel vous trouverez l'ensemble des informations concernant ce concours que l'on va renouveler de manière annuelle pour capitaliser et là aussi faire remonter les bonnes pratiques ou les pratiques inspirantes, si j'ai bien compris le message aujourd'hui, pour valoriser l'ensemble des actions menées par les organismes HLM et inciter bien sûr le maximum d'organisme à œuvrer en matière d'accompagnement du vieillissement. »

Questions et remarques du public :

« Merci pour cet exposé qui montre tous les cas d'initiatives dans différentes situations aussi bien à Rennes qu'à Lyon etc. Je voulais savoir, là on parle de coordination dans des structures existantes : HLM, CCAS, bailleurs sociaux etc. Quel sont les créneaux pour des initiatives locales partant réellement de la population et qui ne sont pas intégrées directement dans une structure institutionnelle ? Par exemple ce système de concours que vous organisez pour les villes et qui

montrent les bonnes pratiques, est ce qu'on pourrait envisager de faire ce genre de choses, un concours pour des projets qui serait à l'initiation des futurs usagers eux-mêmes, des seniors, regroupés dans une mini structure par exemple? »

« Edith De Freminville, EFIDIS. Je me suis occupée d'un projet à Bussy-Saint-Georges. Je souhaite faire part d'une difficulté. Effectivement, on porte des beaux projets qui permettent aux différentes générations de vivre ensemble. Mais la difficulté c'est que l'Etat sur son contingent de logement, n'a pas souhaité attribuer des logements aux personnes âgées. C'est-à-dire que les organismes d'HLM aujourd'hui ont adapté des logements pour les personnes âgées, mais l'Etat pour des raisons de loi sur la discrimination ne veut pas d'attribution en fonction de critère comme l'âge. J'espère que la loi soulèvera ce sujet. »

« Albert Rey, Urbaccess. Est-ce que sur les logements aménagés, il y a une identification et une traçabilité pour réaffecter ces logements à cette population qui est spécifique ? Ou est-ce qu'ils reviennent dans le stock, comme appartement libre ? »

Réponse de Frédéric Auffray :

« En effet, nous sommes confrontés à cette problématique du suivi. Nous avons plaidé en plusieurs termes lors d'un travail avec le ministère pour que la loi intègre effectivement la notion de logement adapté pour les personnes âgées. Nous n'avions pas défini les critères, pensant que c'était aux collectivités de le faire, via des programmes locaux d'habitat par exemple. Pour nous, ça avait plusieurs enjeux de pouvoir définir des normes d'urbanisme, peut-être plus souples à certains endroits pour favoriser la production de ces logements, pour pouvoir solliciter des financements auprès de la Caisse des dépôts par exemple, et pour pouvoir flécher des attributions. Le problème c'est l'âge : à partir de quel âge sans être discriminant ? Néanmoins, créer cette catégorie « logement adapté pour personnes âgées » me semble être l'une des réponses lorsqu'on autorise les collectivités via leurs documents de planification à les définir. Concernant l'habitat participatif, c'est un peu en vogue, dans les opérations d'aménagement, il est tout à fait possible que des aménageurs attribuent certains lots, laissent à l'initiative de quelques personnes privées pour élaborer un projet intergénérationnel. Or ces initiatives sont encore assez marginales. Pourtant, une loi existe pour les favoriser. »

Réponse de Magali Vallet :

« De manière complémentaire, les organismes HLM ont beaucoup œuvré pour qualifier l'offre de logement accessible, adaptable, adapté. Ils ont tracé au fur et à mesure les travaux, réalisés dans le diffus ou à l'occasion d'opération de rénovation, les logements qui ont fait l'objet d'adaptations tout à fait spécifiques. La demande aujourd'hui portée par les HLM c'est effectivement de passer à l'étape suivante qui est de faciliter les attributions des logements spécifiquement conçus pour l'accueil de séniors. Aujourd'hui, la loi reconnaît la question de l'adaptation liée au handicap et la priorité pour ces logements d'être affectés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Nous souhaiterions aller plus loin avec une reconnaissance de la spécificité liée aux besoins du vieillissement, et de permettre de façon plus aisée l'affectation de ces logements aux personnes âgées. Alors progressivement, on avance aussi avec nos partenaires, il y a d'un côté la législation et de l'autre l'opérationnel, et aujourd'hui sur un certain nombre de territoires en particulier avec les collectivités locales, l'ensemble des réservataires, les organismes organisent une concertation en amont des attributions pour faciliter l'affectation de ces logements aux personnes âgées. »

Réponse de Françoise Rivoire :

« Sur Lyon, on a pris le parti d'examiner les demandes de mutation des personnes âgées dans le cadre des commissions inter-bailleurs. Ce sont des demandes qui sont regardées comme les autres demandes de logement mais avec une attention particulière. »

**Conclusion et synthèse par Michèle Delaunay,
Députée de la Gironde et ancienne Ministre déléguée aux Personnes
âgées et de l'Autonomie**



« Je suis très heureuse d’être présente aujourd’hui et de retrouver tant de visages amis. Je vois des partenaires, et des visages nouveaux, heureusement. Je voudrais saluer toutes les initiatives de terrain qui sont l’apanage de Villes Amies des Aînés. Je préfère dire Villes Amies des Âges parce que le mot « aînés » comporte un aspect compassionnel, un peu ancien et je crois qu’on ne fait de la nouvelle politique qu’en bouleversant un peu le vocabulaire. Ne dites jamais « nos aînés » : c’est atrocement désagréable pour ceux qui le sont. Pour la jeunesse, il y a aussi eu ce changement de vocabulaire, puisque d’« enfants », on parle aujourd’hui de « jeunes ».

La démarche Villes Amies des Aînés a contribué très positivement à la loi, notamment pour le volet Adaptation. Avec des mesures, dans le rapport annexé, en faveur du logement et de l’urbanisme. L’expérience de terrain est irremplaçable. Villes Amies des Aînés permet de trouver des idées et de les expérimenter mais aussi de les faire rentrer dans les politiques publiques. En septembre, avec le passage à l’Assemblée Nationale de la loi pour l’adaptation de la société au vieillissement, la démarche Villes Amies des Aînés va être inscrite officiellement dans les politiques publiques comme c’est le cas au Québec. J’en profite pour saluer leur dynamisme. C’est au Québec que j’ai vu cette interaction très forte entre les Villes Amies des Aînés et les MADA, l’équivalent de la municipalité en France.

Je voudrais dire un mot sur cette vision nouvelle que nous devons avoir de la société. Le nom de la loi est « adaptation de la société au vieillissement », et le terme « adaptation » me paraît dépassé et incomplet. Je voudrais que nous parlions, et c'est d'ailleurs déjà le cas bien souvent, de transition démographique. « Adaptation de la société au vieillissement » ne rend pas compte ni de la complétude des champs qu'implique ce changement de société qui fait que 30 % de la population, demain matin pratiquement, aura plus de 60 ans. Mais aussi qu'une personne à la retraite aura 30 à 40 ans d'espérance de vie. Il faut adapter la société, c'est vrai. Mais il faut adapter tous ces secteurs de la fiscalité jusqu'à la famille : on peut se marier à 70 ans. Est-ce que les droits de succession ont le même sens quand les enfants sont à la retraite ? Il faut revoir tous les champs de notre société. Mais il faut aussi changer le regard des âgés eux-mêmes sur l'âge. Ils doivent comprendre à quel point leur rôle dans la société est majeur, et que nous devons, et cela doit faire partie de VAA et des politiques publiques, favoriser et valoriser l'implication des âgés dans la société. C'est un devoir mais aussi un besoin. Eux-mêmes ils doivent se sentir responsables de ce monde nouveau que nous avons à créer. Nous ne sommes pas à la fin d'un monde, nous sommes au début d'un autre. Je compte beaucoup sur les âgés, sans limite d'âge, pour créer, construire, inventer ce monde nouveau. Changer les mentalités, mais aussi changer notre rôle. Le récent remaniement ministériel a réuni la famille avec l'âge. Je trouve cela plus justifié qu'avec le handicap comme de coutume. Le handicap a des points communs avec le grand âge mais pas avec l'âge dont nous parlions, de 25 ans de retraite. Quand nous entendons « famille » dans les politiques, il est plus facile de penser tout de suite aux enfants. Est-ce que l'on pense suffisamment aux 15 millions de grands-parents ? Ils ont un rôle majeur plus que jamais dans des familles décomposées, recomposées, remaniées. Ils sont des formateurs, des éducateurs, un pôle fixe dans une famille. Les âgés n'ont pas qu'un rôle dans les familles, mais aussi dans la société toute entière. Il n'est pas nécessaire de redire la part que représentent les âgés dans le bénévolat. Ils sont impliqués dans les associations mais aussi dans la vie politique. Je ne pense pas à ceux qui sont sénateurs ou ministres mais plutôt à ceux dans les municipalités : Maires, adjoints, conseillers municipaux. Ils s'investissent énormément dans ces fonctions. Ce sont eux qui sont le ciment de la cohésion sociale. Villes Amies des Aînés, ou l'action publique en général, ne sont pas là uniquement pour aider les personnes à mieux vieillir. Ces deux organismes sont au moins autant là pour exprimer que la société a besoin d'eux. C'est démontrer une volonté de partage et d'échange, d'implication réciproque. Notre pays ne va pas aussi bien qu'on le voudrait. Je compte énormément sur les âgés pour contribuer à son redressement. Ils ont l'expérience, la pondération,

la force. Ils ont déjà consolidé leur vie. Il y a une chose que les âgés attendent : c'est qu'on leur dise. La République a besoin d'eux. Nous serons tous d'accord, dans toutes les municipalités de gauche ou de droite, pour manifester cette sollicitation à l'ensemble des âgés. »

Conclusion et synthèse par Serge Guérin



« Dans ce cas précis, on peut parler de partage de valeurs. Le mot est souvent un peu édulcoré mais nous sommes bien sur un élément essentiel. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a deux choses importantes à réussir : la transition énergétique et la transition démographique. Vieillir plus longtemps, cela signifie aussi utiliser plus longtemps un certain nombre de produits. Les publicitaires souhaitent le renouvellement des produits par les changements d'âge. Cela fait tourner la machine économique. Nous avons découvert que la Terre n'est pas un lieu d'abondance continu. Par contre, ce que ni Karl Max, ni Adam Smith n'avait vu, c'est l'abondance de la vie. En 1900, l'espérance de vie était de 46 ans, en 1750 de 25 ans. Aujourd'hui le record du couple marié depuis le plus longtemps c'est 86 ans. Cette transition démographique nous incite à penser autrement. Cette après-midi, plusieurs personnes sont intervenues sur la notion de territoire favorable au vieillissement. Nous avons aussi beaucoup parlé de vieillissement actif. Que ce soit la loi, la démarche VAA, elles nous poussent à nous demander qu'est-ce que cela implique de reconnaître les autres ? Qu'est que cela veut dire que reconnaître les âgés ? Il y a donc une reconnaissance de la différence, de la place des âgés, du fait que l'être humain ne se résume pas à

sa capacité de production. Le métier est souvent une définition sociale, ce sont les actifs. Les retraités ont été désigné comme les inactifs. Or, ces « inactifs » au sens de l'INSEE, contribuent très fortement à faire tenir la société. Les grands-parents donnent 23 millions d'heures par semaine à leurs petits-enfants. 86 % des bénévoles actifs sont des retraités. Sans les âgés, le tissu associatif s'écroule aujourd'hui. Or, dans la situation actuelle en France, l'économie sociale et solidaire est un acteur majeur. Alors il ne faut plus penser actif/inactif, mais plutôt en termes d'utilité sociale. 32 % des maires de nos communes sont des retraités, et en particulier dans les petites communes. Ces personnes sont des fonctionnaires à moindre coût en quelque sorte. L'engagement doit être fait avec plaisir. Cela participe au bien-être et donc à la bonne santé. Un entrepreneur sur cinq a lancé son entreprise après 50 ans. En plus, ils transmettent ces entreprises à des personnes plus jeunes. Sur les 8,5 millions d'aidants, (s'il fallait les payer, il faudrait trouver 16 milliards d'euros) la moitié sont des retraités.

Cette reconnaissance de l'avancée en âge est une reconnaissance de la condition humaine. Michel de Certeau a dit que la défaite de l'Occident, c'était de ne pas arriver à supprimer la mort et la maladie. Les technologies devaient nous permettre de les éviter, de les cacher. Le vieillissement permet de dire qu'il y a quelque chose de plus fort que tout ça : la condition humaine. Vieillir permet de révéler la merveilleuse fragilité humaine. C'est la non-indifférence face aux personnes les plus fragiles de la société qui fait le goût de vivre. Villes Amies des Aînés, qu'on soit élu ou non, femme ou homme, nous permet à tous d'être conscients de la finitude de l'être humain et de l'autre. »

Questions du public :

« Olivier Callon, j'ai cru lire que l'âge moyen des grands-parents était de 52 et 54 ans pour les femmes. »

Réponse de Serge Guérin :

« Ce qui est intéressant c'est qu'à partir de 60 ans on est une personne âgée. Or on nous demande de travailler jusqu'à 67 ans. Il va donc y avoir de plus en plus de personnes âgées dans les entreprises. Aujourd'hui, il y a plus de salariés qui prennent des jours pour s'occuper de parents, du conjoint en déficit d'autonomie (14 %), que pour s'occuper d'enfants. L'âge moyen dans une entreprise, c'est 44 ans. Quand les personnes arrivent à la retraite, il y a un choc qui est émotionnel, mais aussi économique. Plus de tickets restaurants, la mutuelle augmente, et elle

couvre des risques moyens. Par exemple, les risques obstétricaux sont très bien pris en charge pour la mutuelle des retraités. »

Réponse de Michèle Delaunay :

« 54 ans c'est l'âge moyen auquel on devient grands-parents. L'âge moyen des grands-parents est plus élevé. Le plus souvent quand on devient grands-parents on le reste. »

Serge Guérin :

« En complément, l'âge moyen des retraités est de 73 ans. « L'après-midi de la vie » c'est ce temps nouveau, 20, 30 ans après... La grande transformation, au-delà des questions de revenu, de statut social, c'est le seul moment parfois dans une histoire de vie où l'on a 24h/24 pour soi. Certains ont beaucoup de mal à l'utiliser, ils sont pris de panique. J'avais fait auprès d'une mutuelle une formation intitulée « pour une diététique de la télévision » : les femmes faisaient venir leurs maris qui passaient leur temps devant la télé. »

Michèle Delaunay :

« La télévision est en déclin, et Internet prend le relais. Le web suscite une attitude bien davantage active : réseaux sociaux, recherche d'informations retardent la démence. C'est une nouvelle tout à fait majeure. Le cerveau est un muscle qu'il faut entretenir. Le traitement de la maladie d'Alzheimer n'est pas près d'être trouvé. On n'a pas le traitement, mais les patients vivent longtemps. Je pense que nous allons retarder Alzheimer assez rapidement. »

Question du public :

« Comment on change le regard des âgés sur leur âge ? Comment on peut changer les représentations sur l'âge dans la société ? »

Michèle Delaunay :

« Il faut éviter toutes les paroles et les images discriminantes de l'âge. J'ai connu des hommes politiques qui disaient « l'âge c'est un coût », « le vieillissement c'est une charge ». Toutes ces terminologies négatives, comme la « démographie punitive » ont culpabilisé les âgés. Il faut que les âgés fassent envie, ce n'est pas si difficile. Les gens assument plus facilement leur âge. Les femmes le disent. Les hommes politiques, c'est plus difficile pour eux. Enfin, à partir de 60 ans, il

vaut mieux commencer jeune, il faut apprendre à dire « nous » lorsqu'on parle des âgés. Il ne faut pas faire une catégorie à part. C'est étrange de voir des élus qui ont 70 ans et plus et qui désignent les personnes âgées comme une catégorie différente. Il faut rassurer sur le vieillir. L'âge, la retraite est une période extrêmement positive. Il n'y a qu'une chose qu'il ne faut pas choisir, c'est de ne rien faire. On vit des expériences, on peut vivre ses engagements. Parmi la génération actuelle des retraités, seulement 15% est en situation de pauvreté. C'est toujours moins que la génération précédente, et moins que la suivante probablement. Les technologies vont nous aider à vieillir. La recherche aura progressé : dans 20 ans, on ne sera plus aveugle à cause de la vieillesse. Nous pouvons donc nous réjouir de devenir vieux maintenant. J'adore l'expression « avancer en âge » parce que c'est positif. Le vocabulaire est extrêmement important, d'où la nécessité de porter une terminologie positive.

Serge Guérin :

« Il faut faire réfléchir les personnes sur ce qu'elles disent. Une expression très entendue est « ce n'est pas de mon âge ». Aujourd'hui la grande figure mythique, c'est Nelson Mandela, 90 ans, contre le Che Guevara quelques décennies plus tôt. Les choses ont changé. Albert Camus disait « mal nommer les choses c'est ajouter du malheur au monde ». Pourquoi est-ce qu'on emploie plus le mot « dépendance » ? Il y a donc d'abord une bataille des mots à faire, avec les personnes elles-mêmes. »

Michèle Delaunay :

« A chaque fois que les journalistes parlaient de dépendance pour qualifier la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, je leur envoyais un mail. Je leur disais « vous êtes responsable de l'évolution du langage. »

Question du public :

« Je vous remercie pour vos propos. J'ai 84 ans et pour moi la retraite c'est la liberté. Cela représente des potentiels extraordinaires. C'est fort de savoir qu'il y a une attente pour « sauver la France » d'inviter les retraités à se mobiliser dans l'économie sociale. Il y a de tels potentiels, une telle jeunesse chez les retraités. Il est important de leur demander, pas d'aller les chercher, de revenir dans la société. Avec cette idée-là, la France a une petite chance d'être sauvée. »

« Le projet que vous avez initié de la silver économie, tout le monde en rêve. N'oublions pas l'aspect humain de terrain. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit à propos des personnalités politiques. Quand nous souhaitions parler de l'Alzheimer, personne ne se mobilisait dans notre sens. Il a fallu attendre que deux députés soient touchés dans leur vie privée pour qu'en octobre 2006 les premières journées parlementaires sur l'Alzheimer soient tenues. Il y a des mots qu'on ne peut pas prononcer chez les hommes politiques, et pourtant nous avons besoin d'eux. »

Clôture par Pierre-Olivier Lefebvre

« Cette journée a été riche et intense. Merci à chacun pour son écoute, pour sa réflexion. Nous l'avons vu, nous sommes sur un débat de fond, et c'est à chacun d'entre nous de le porter. C'est ainsi que la société avancera, en étant co-responsable des mots du quotidien, des actes que nous poserons. La démarche Villes Amies des Aînés se vit au concret. Le thème d'aujourd'hui était « du concept à la réalité », j'espère que collectivement nous avons avancé en ce sens. A bientôt alors dans vos territoires, pour qu'avec Pierre-Marie Chapon, nous continuions à vous rencontrer, à échanger et à vous soutenir. »

Site Internet du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés : www.rfvaa.fr

Contactez le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés par mail : rfvada@gmail.com



AFFILIÉ AU RÉSEAU MONDIAL OMS